

Pays du Perche Sarthois

Diagnostic en matière de développement culturel du Pays du Perche Sarthois

état des lieux : novembre 2007
pistes de développement : janvier 2008



SOMMAIRE

<i>Introduction</i>	<i>page 3</i>
1. Présentation du territoire	page 4
1.1 situation et contexte	page 5
a- géographie	page 5
b- socio-démographie	page 7
1.2 environnement culturel	page 12
2. Etat des lieux culturel	page 13
2.0 préambule en deux parties	page 14
a- le rôle des différents acteurs territoriaux	page 14
b- l'accessibilité à l'offre culturelle	page 16
2.1 patrimoine	page 18
a- pays d'art et d'histoire	page 18
b- monuments historiques	page 20
c- les musées	page 21
d- associations d'animation et de valorisation	page 22
2.2 lecture publique	page 24
2.3 enseignements artistiques et pratiques amateurs	page 27
a- enseignement de la musique, de la danse et du théâtre	page 27
b- enseignement des arts plastiques	page 32
c- milieu scolaire et éducation artistique	page 32
d- éducation populaire	page 35
e- pratiques amateurs	page 36
2.4 spectacle vivant	page 38
a- création	page 38
b- diffusion	page 40
2.5 Arts visuels et artisanat d'art	page 43
a- arts visuels	page 43
b- artisanat d'art	page 44
2.6 Cinéma	page 45
2.7 Événementiel	page 47
3. Synthèse du type atouts / faiblesses	page 48
<i>Conclusion de l'état des lieux</i>	<i>page 50</i>
4. Pistes de développement	page 51
4.1 caractéristiques culturelles du Pays du Perche Sarthois	page 52
4.2 intercommunalités et financement de la culture	page 53
4.3 premiers axes de développement pressentis	page 55
1. soutien à l'existant	page 55
2. coordination territoriale de l'offre	page 56
3. accessibilité des pratiques	page 57
4. politique événementielle de Pays	page 58
5. aide aux projets émergents	page 59
<i>Ouverture</i>	<i>page 60</i>
Annexes	page 61

INTRODUCTION

Le Pays du Perche Sarthois, créé en 1995, rassemble près de 75 000 habitants et 86 communes réunies en six Communautés de communes.

A dominante rurale, le territoire du Pays est partiellement polarisé par l'agglomération du Mans.

Aujourd'hui, à travers son Conseil de Développement, le Pays engage une réflexion de fond concernant sa structuration dans le domaine culturel.

Première étape, un état des lieux établit une "photographie" la plus précise possible des acteurs, actions et projets culturels du Pays. Il propose un regard sur les différents secteurs du domaine culturel : patrimoine, lecture publique, enseignements artistiques et pratiques amateurs, spectacle vivant, arts visuels et artisanat d'art et cinéma.

Il s'agit de cerner, dans chaque secteur, les principaux acteurs et espaces culturels afin notamment de mettre en évidence leur répartition sur le territoire.

L'état des lieux est un outil d'analyse, il permettra de vérifier la diversité de l'offre culturelle et son accessibilité pour les populations. Au-delà du recensement domaine par domaine, l'état des lieux montrera aussi les réseaux qui sont à l'œuvre et ceux qui pourront être encouragés.

Aboutissant à une mise en évidence des points forts et des limites du territoire en matière de développement culturel, l'état des lieux est le point de départ d'une réflexion prospective qui déterminera les axes stratégiques sur lesquels le Pays pourra asseoir son positionnement culturel.

Les informations contenues dans le présent document proviennent de rencontres¹ et de contacts avec les acteurs culturels et de documents préexistants qui nous ont été confiés par les lieux ressources (*Conseil Général 72, Compagnie NBA, Académie Vocale de la Sarthe...*).

Cette étude fournira au Pays du Perche Sarthois les outils de connaissance nécessaires à l'élaboration d'un véritable engagement culturel auprès de ses différents partenaires. Dans l'organisation culturelle, le Pays pourra développer une identité spécifique en ayant une vue d'ensemble sur le territoire et en assumant le rôle de fédérateur avec le souci de veiller à l'accessibilité de l'ensemble de la population aux diverses formes de l'offre culturelle.

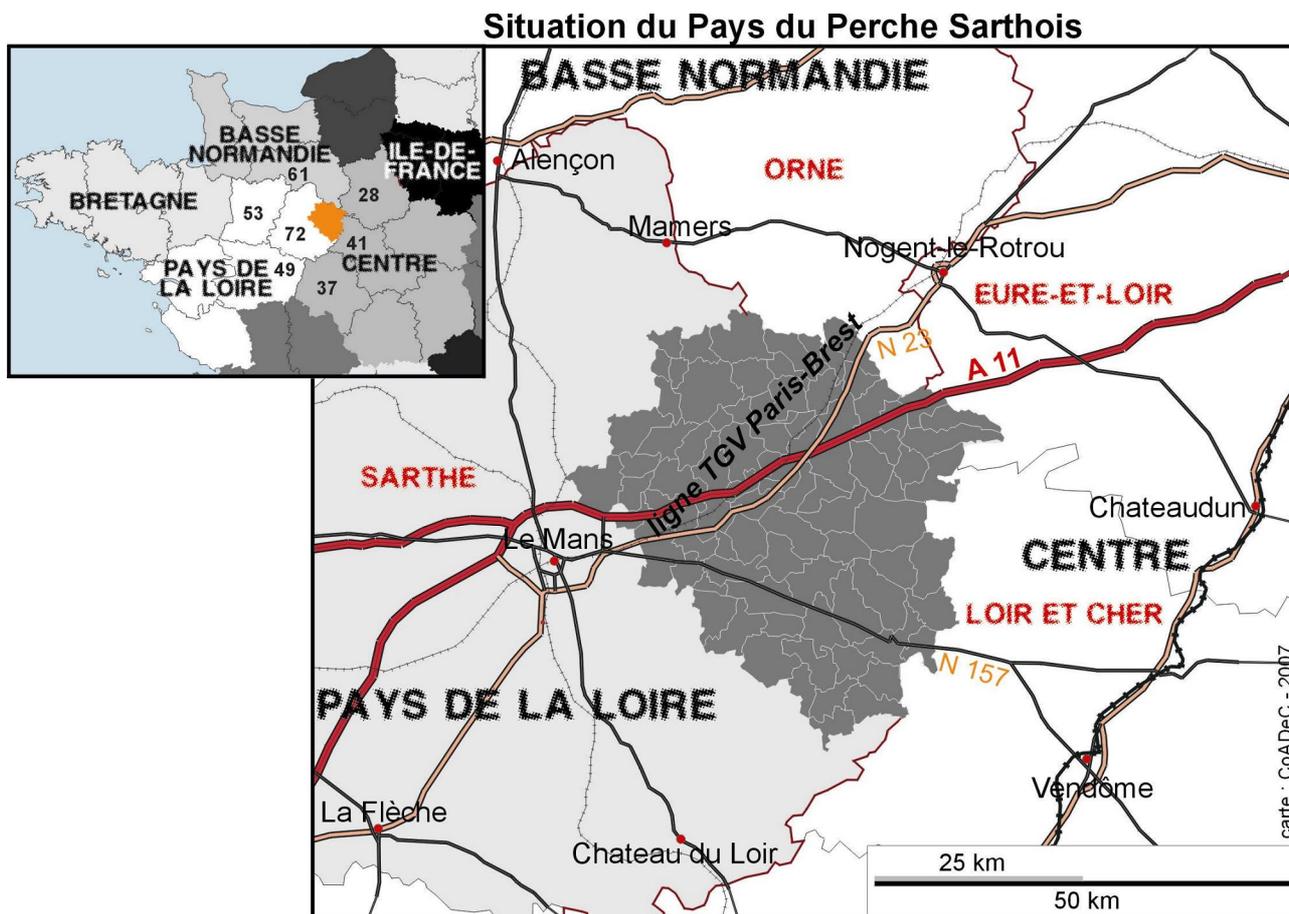
¹ Voir liste des personnes rencontrées en annexe 1

1.

Présentation du territoire

1.1 situation et contexte

a/ géographie



Situé à l'extrême Nord-Est de la région des Pays de la Loire et du département de la Sarthe, le Pays du Perche Sarthois est au contact de deux autres régions : la Basse-Normandie et le Centre, et de trois autres départements : l'Orne, l'Eure et Loir et le Loir et Cher.

Plus de 10% des habitants du Pays vivent dans l'aire urbaine du Mans, qui représente la principale zone d'attractivité (*tant économique que culturelle*) à proximité du Pays.

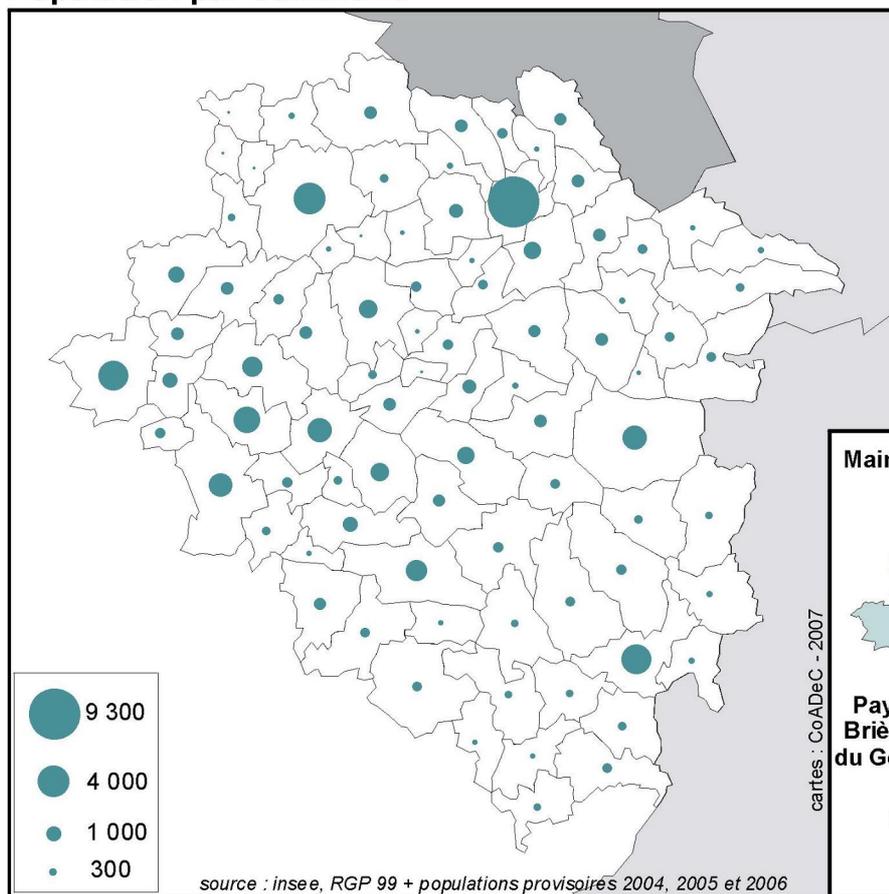
A deux heures de Paris en voiture (*au départ de la Ferté-Bernard*) et à une heure en TGV au départ du Mans (*ou 2h de TER au départ de la Ferté-Bernard*), le Pays du Perche-(pas de trait d'union)Sarthois mêle ruralité et proximité de grands centres urbains.

Le Pays du Perche Sarthois : 86 communes et 6 Communautés de communes

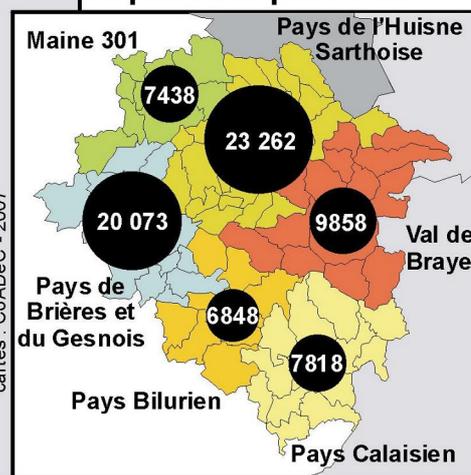


b/ socio-démographie

Population par commune



Population par EPCI



La population du Pays du Perche Sarthois s'élève à **75 297 habitants** (*insee, RGP 99 + populations provisoires 2004, 2005, 2006*).

Les deux Communautés de communes de l'Huisne Sarthoise et du Pays des Brières et du Gesnois regroupent à elles seules plus de 57% de la population totale du Pays.

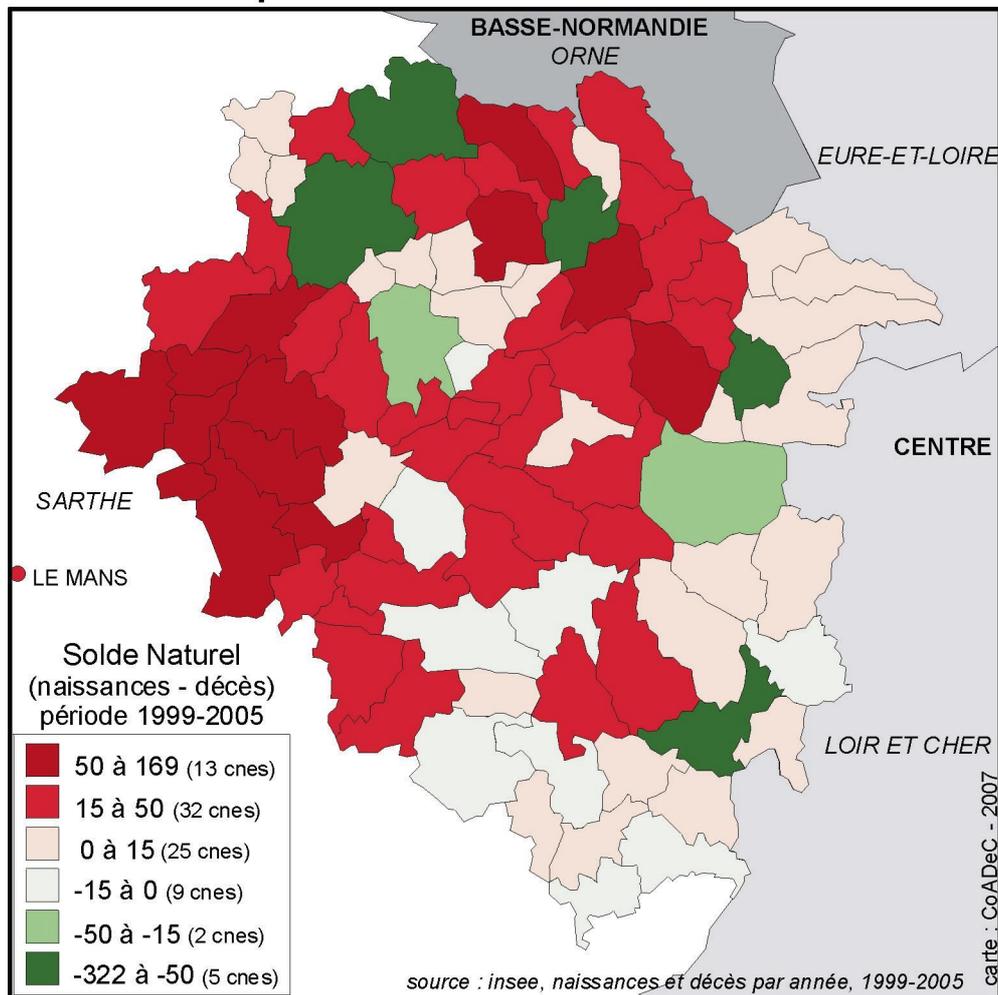
Près de **la moitié des 86 communes du Pays ont moins de 500 habitants**, 80% ont moins de 1 000 habitants.

Derrière la Ferté-Bernard et ses 9 200 habitants (*insee, RGP 99*), sept communes sont comprises entre 2 500 et 4 000 habitants², et neuf entre 1 000 et 2 000 habitants.

Les 50 communes du Pays ayant bénéficié d'un recensement en 2004, 2005 ou 2006, ont toutes (à 4 exceptions près) accru leur population depuis 1999. **L'évolution annuelle moyenne est de +1,5%** pour cet échantillon, et la population de ces 50 communes est passée de 37 226 à 39 501 habitants (*soit un gain de 2 275 habitants*).

² par ordre décroissant de population : Bonnétable, Savigné-L'Evêque, Saint-Calais, Montfort le Gesnois, Connerré, Vibraye, Saint-Mars la Brière.

Solde naturel par commune de 1999 à 2005



Le nouveau mode de recensement de la population française ne nous permettant pas d'établir (*au moment de l'étude*) une analyse en terme d'évolution globale de la population du Pays depuis le dernier recensement général de 1999, les données de l'Etat Civil nous permettent néanmoins d'observer le solde naturel du territoire sur la période 1999-2005³.

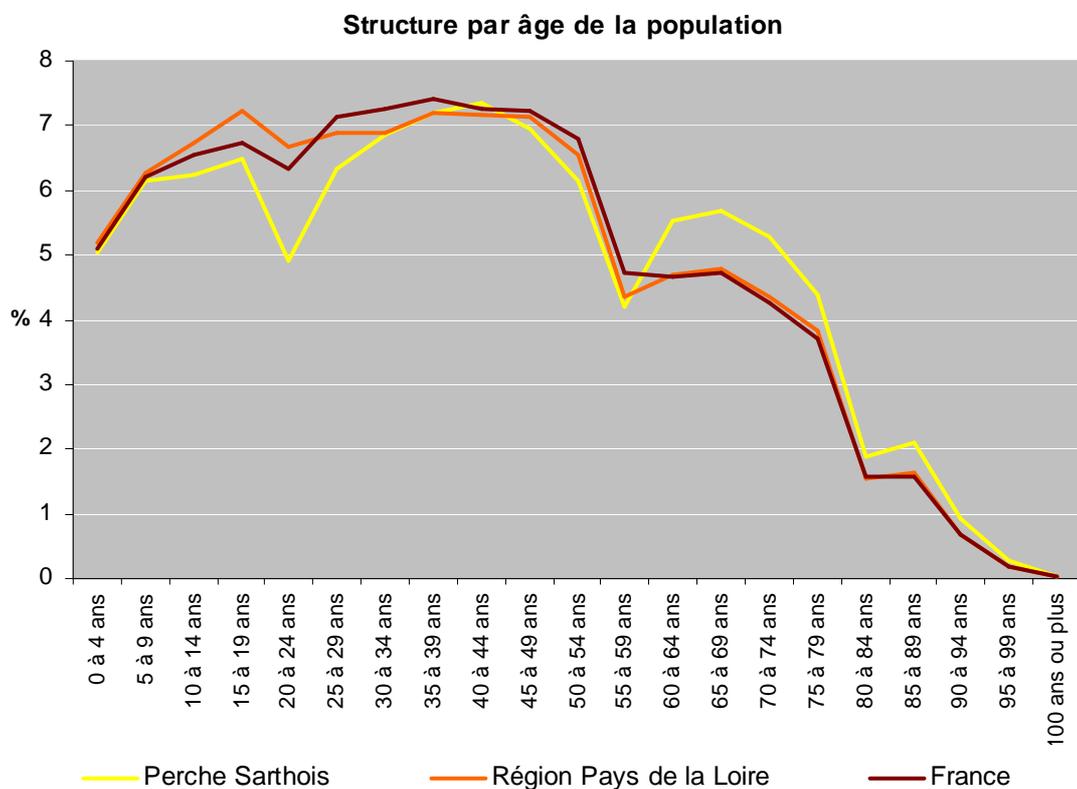
Sur les sept années retenues, le Pays a connu 6 514 naissances contre 5 296 décès, soit un **solde naturel positif** de 1 218 personnes.

Les communes qui augmentent le plus leur population du fait d'un solde naturel largement positif sont principalement celles de la grande couronne du Mans.

Les franges Est et Sud-sud-est du territoire sont celles dont le solde naturel est le moins positif.

La plupart des communes importantes (*en nombre d'habitants*) connaissent un solde naturel négatif : La Ferté-Bernard, Saint-Calais, Bonnétable, et dans une moindre mesure Vibraye et Tuffé.

³ avec la limite que nous ne pouvons analyser le solde migratoire (*les déplacements de populations*) sur cette même période.

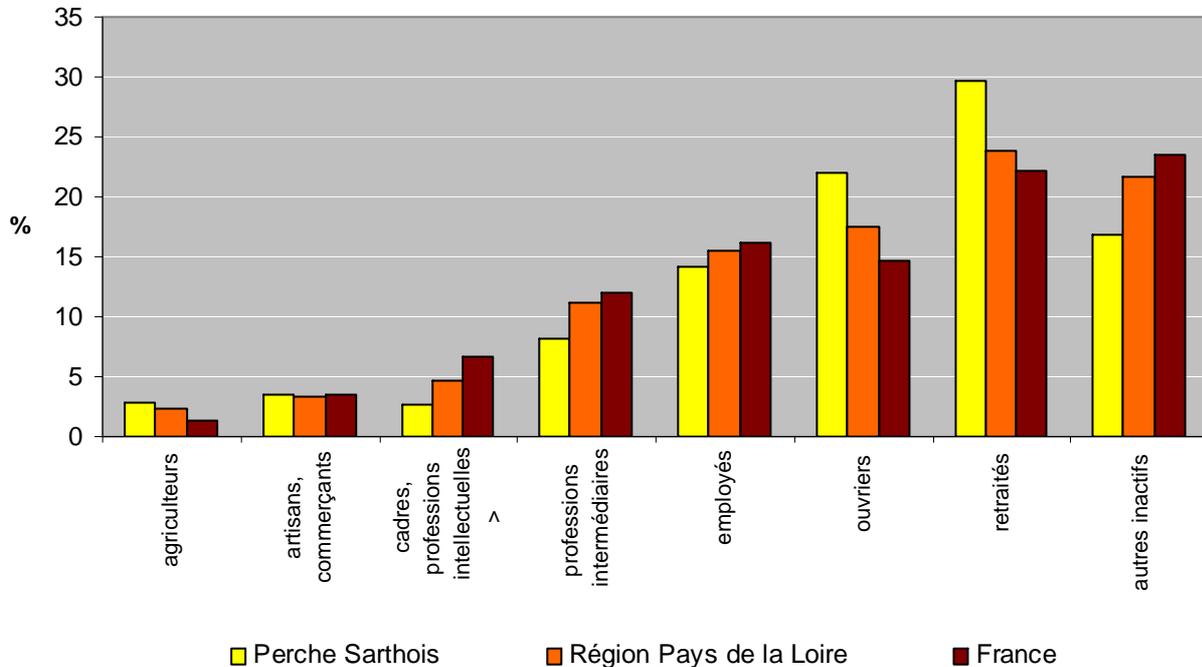


La courbe de l'âge de la population du Perche Sarthois indique un **déficit des 5 à 30 ans**, (avec un creux accentué des 15-25 ans) en comparaison des courbes régionale et nationale. A l'inverse, **les plus de 60 ans sont sur-représentés** (particulièrement les 60-74 ans).

L'indice de vieillissement du Pays du Perche Sarthois⁴ (109,2 / RGP insee 1999) est largement supérieur à celui de la Sarthe (93,5) et de la région des Pays de la Loire (85,6).

⁴ L'indice de vieillissement est le rapport entre la part de la population de plus de 60 ans et celle de moins de 20 ans. Au-delà de 100, la population est considérée comme "vieillie".

Catégories socioprofessionnelles de la population (+ de 15 ans)

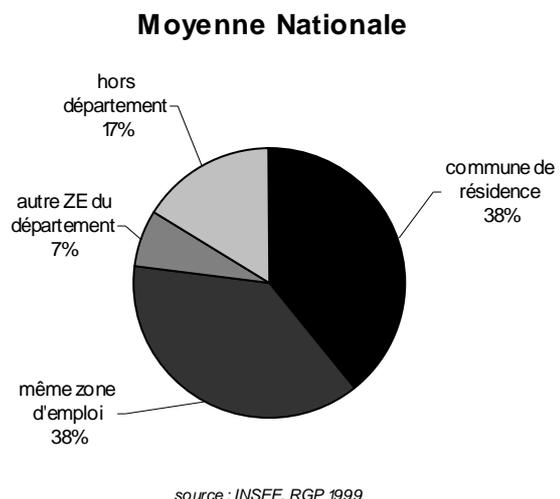
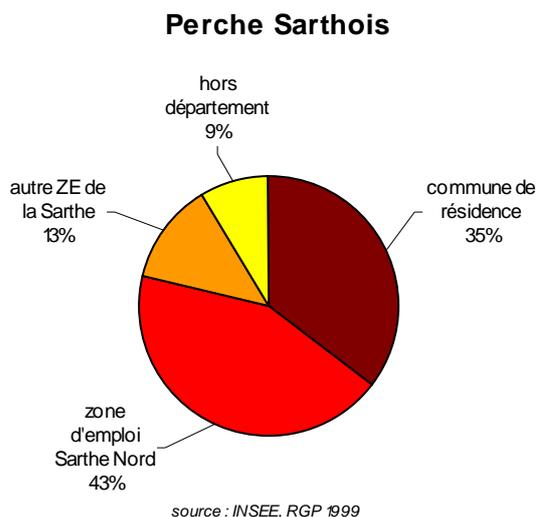


source : INSEE, RGP 99

Les retraités et les ouvriers sont les deux catégories sociales les plus densément représentées sur le Pays en comparaison des moyennes régionale et nationale. Les agriculteurs et "artisans, commerçants" sont légèrement au-dessus de ces mêmes moyennes.

Les "autres inactifs"⁵, cadres, professions intermédiaires et employés sont proportionnellement moins nombreux sur le Perche Sarthois qu'en région et qu'en France.

Lieu de travail des actifs

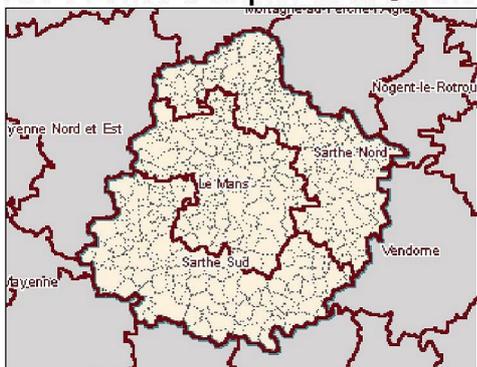


La part d'actifs travaillant dans leur commune de résidence (35%) est relativement proche de la moyenne nationale (38%). L'échelle des zones d'emploi indique une certaine vitalité

⁵ étudiants, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...

de la zone d'emploi Sarthe Nord (où travaillent 43% des actifs du Pays) et souligne l'attractivité relativement importante de l'agglomération du Mans (qui absorbe la majorité des 13% d'actifs du Pays travaillant dans une autre zone d'emploi que celle de Sarthe Nord).

Les 3 zones d'emploi de la Sarthe

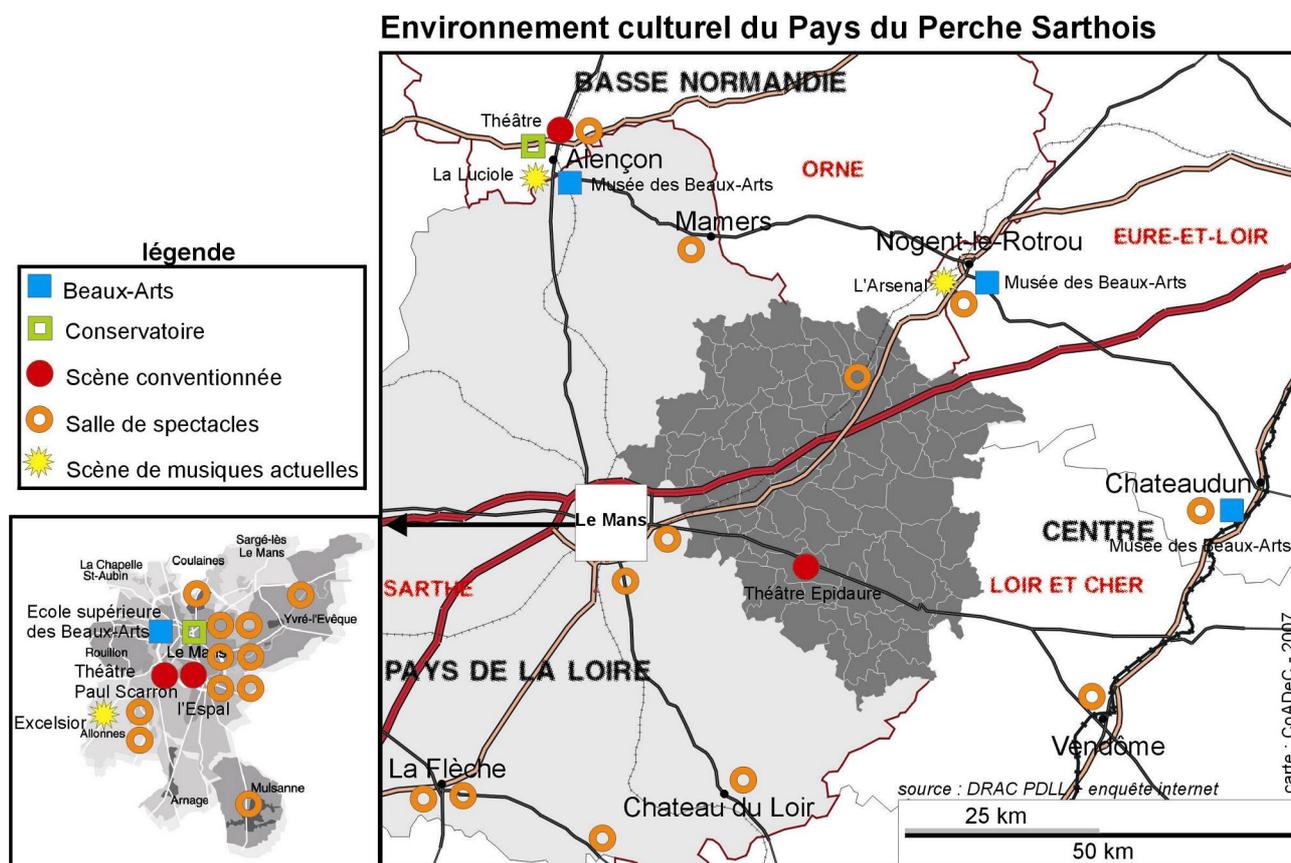


Malgré l'importance des points de contact entre le Pays du Perche Sarthois et trois autres départements (l'Orne, l'Eure et Loir et le Loir et Cher), seuls 9% des actifs du Pays travaillent en dehors de la Sarthe, signe d'un **manque de porosité entre les trois régions** des Pays de la Loire, de la Basse-Normandie et du Centre.

Les données de synthèse géographique et socio-démographiques du territoire sont des clés de compréhension indispensables des problématiques du Pays du Perche Sarthois. Connaître les caractéristiques et les habitudes des habitants peut s'avérer essentiel lorsqu'il s'agit de mettre en place des actions de sensibilisation artistique à destination de la population du territoire.

Ces éléments chiffrés ne doivent toutefois pas faire tomber dans le piège de la caricature, les critères statistiques ne représentant jamais les dimensions sensibles de la population.

1.2 environnement culturel



Même si plusieurs villes, dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour du Pays, disposent d'une offre culturelle relativement riche et variée, il est évident que la principale polarisation en matière culturelle est à chercher dans la proximité de l'agglomération mancelle.

L'agglomération du Mans regroupe une quinzaine de salles de spectacles, une dizaine de troupes de théâtre, une école supérieure des Beaux-Arts, un Conservatoire à rayonnement départemental (*musique, danse et théâtre*), de nombreux festivals (*chanson, cirque, jazz, musique classique, musiques actuelles, salon du livre...*), etc.

Bien que n'ayant pas d'éléments chiffrés sur la fréquentation des équipements culturels du Mans, il apparaît toutefois évident qu'ils attirent des habitants de la partie Ouest du Pays du Perche Sarthois, mais surtout dans la frange des "habités" de l'offre culturelle. Les plus avertis étant prêts, on le sait, à parcourir des distances importantes pour assister à un festival ou une exposition.

L'offre culturelle du Pays, que nous allons détailler dans la suite de l'étude, est essentielle pour ces publics d'amateurs, mais bien au-delà pour l'ensemble de la population du territoire (*qui peut-être se déplacerait moins*). Les espaces de culture sont en effet des outils de sensibilisation à l'art et des créateurs de moments de plaisirs et de rencontres indispensables dans une société et une époque en mal de sens et de sensibilité.

2.

Etat des lieux culturel

2.0 préambule en deux parties

a- le rôle des différents acteurs territoriaux

A l'échelon régional, la DRAC (*Direction Régionale des Affaires Culturelles*) des Pays de la Loire est un service déconcentré du Ministère de la culture et de la communication, et est chargée de mettre en œuvre sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, la politique culturelle définie par le gouvernement. Ses domaines d'intervention concernent le patrimoine, les équipements culturels et la création artistique.

Le Conseil Régional des Pays de la Loire développe une politique culturelle articulée selon six grands axes : impulser la création artistique, renforcer la diffusion, développer les industries culturelles, former les amateurs et les professionnels, valoriser le patrimoine, développer les partenariats avec les acteurs culturels régionaux.

A l'échelon départemental, le Conseil Général de la Sarthe intervient au niveau de cinq grands axes : la musique, l'enseignement artistique/le spectacle vivant, le soutien aux lieux de diffusion culturelle, le cinéma et un axe "divers" (*édition, culture scientifique*).

La B.D.S. (*Bibliothèque Départementale de la Sarthe*), service du Conseil général de la Sarthe, a pour rôle de favoriser le développement des bibliothèques municipales et de créer des lieux pour la lecture publique à la demande et sous la responsabilité des communes. Véritable tête de réseau et service de soutien pour les bibliothèques relais et les points-lecture du département, la bibliothèque départementale a pour mission première d'assurer à tous les citoyens un accès égal aux livres et à la documentation. Le Conseil Général de la Sarthe a manifesté son complet engagement en faveur de la lecture en adoptant un plan de développement de lecture publique en 2004.

A l'échelon local, le Pays, au niveau du bassin de vie qu'il couvre et de son fonctionnement fédératif, pourrait s'avérer un espace d'information, de concertation et de partenariats très pertinent de l'aménagement culturel du territoire.

Les Communautés de communes, en dehors de leurs deux compétences obligatoires (*aménagement de l'espace et développement économique*), doivent choisir une compétence optionnelle parmi cinq, dont "la construction, le fonctionnement et l'entretien d'équipements sportifs et culturels et d'enseignement préélémentaire et élémentaire". Toute Communauté de communes peut également exercer les compétences que les communes ont librement choisi de lui transférer en plus de celles fixées par la loi.

Sur six Communautés de communes, quatre ont un engagement dans le secteur culturel à des degrés divers :

- Deux (*Val de Braye et Pays Calaisien*) ont un **engagement très ponctuel** qui se limite au soutien financier à des manifestations exceptionnelles.
- Pour l'une d'entre elles (*Pays de l'Huisne Sarthoise*) **l'engagement est spécialisé** dans le secteur des arts plastiques et se concentre autour de deux acteurs spécifiques.
- Enfin, seule une Communauté de communes (*Pays Bilurien*) a fait de la culture **un axe fort de son développement**. Venant relayer la commune de Bouloire qui n'a pas l'envergure financière pour supporter seule un tel projet, la Communauté de communes développe une politique autour du spectacle vivant en coopération étroite avec un opérateur artistique et culturel, la compagnie NBA Spectacles.

Communautés de communes (CDC)	Compétence culturelle
Maine 301	Pas de compétence culturelle
Pays des Brières et du Gesnois	Pas de compétence culturelle
Pays de l'Huisne Sarthoise	La compétence culturelle est limitée à : - l'investissement et le fonctionnement de La Laverie (<i>voir partie 2.5</i>) - la résidence d'artiste à Prévelles (Biennale d'art céramique)
Val de Braye	La compétence culturelle, dans le cadre des compétences facultatives, est limitée au soutien à des manifestations touristiques, culturelles ou sportives à condition qu'elles soient soutenues par le Conseil Régional ou le Conseil Général et si elles ont un caractère unique et exceptionnel. L'intervention de la CDC dans le secteur culturel est donc très ponctuelle
Pays Bilurien	La compétence culturelle est limitée au spectacle vivant. Son organisation est confiée à la Compagnie NBA Spectacles. La communauté de communes vient de remplacer la commune de Bouloire. La subvention de la Région (80 000 €) est versée à la CDC qui la reverse à NBA en ajoutant sa participation de 36 000 € Il y a un besoin de moyens financiers et humains supplémentaires pour assurer le suivi et le développement de ce projet. La CDC ne bénéficie pas d'un apport fiscal particulier car peu d'entreprises sont implantées sur le territoire (seulement 2 sur la Zone d'Activités). L'identité du territoire est clairement liée à la culture
Pays Calaisien	Compétence "Culture et tourisme". Le volet culturel est limité à un "soutien financier à des événements culturels définis par délibération lors du vote du budget" (statuts de la CDC). L'intervention de la CDC dans le secteur culturel est donc très ponctuelle

A l'échelle des six Communautés de communes, il n'y a **pas de personnel spécifiquement dédié à l'organisation du secteur culturel**.

Sur le territoire du Perche Sarthois, les emplois culturels de type "chargé de mission culture", qui pourraient apporter une expertise et une organisation à l'échelon local, sont le fait des communes ; ils sont cependant très rares.

Les communes sont, en France, les collectivités locales les plus impliquées dans le financement public de la culture.

Nous avons recensé deux communes ayant créé un poste spécifiquement culturel⁶ : La-Ferté-Bernard et Saint-Calais. A Saint-Mars-La-Brière, une animatrice polyvalente prend en charge la programmation du spectacle vivant mais cela n'est qu'une de ses missions.

⁶ Hors personnel des médiathèques et personnel lié aux enseignements artistiques

b- l'accessibilité à l'offre culturelle

Depuis la création du Ministère de la Culture en 1959, une des problématiques essentielles de ce secteur est l'accessibilité à l'offre artistique et culturelle, autrement dit la démocratisation culturelle. Permettre au plus grand nombre la relation avec l'art et la culture, telle est la mission de toute collectivité qui s'engage dans une réflexion culturelle.

Pour mener à bien cette mission, le Pays du Perche Sarthois ne manque pas de ressources, même si certaines d'entre elles devront être développées. Que ce soit les lieux de diffusion (*rare mais présents*), les associations dans divers domaines (*patrimoine, enseignements artistiques...*) ou les artistes, les acteurs de la culture sont présents sur le territoire du Pays et y mènent un travail remarquable.

Ce travail est complété par d'autres acteurs, qui, s'ils ne sont pas des acteurs spécifiquement culturels, n'en ont pas moins un rôle important à jouer : il s'agit de toutes les associations qui peuvent être regroupées sous le vocable "**éducation populaire**". L'éducation populaire trouve son origine au XIXème siècle pour se développer au cours du XXème, entre les deux guerres. L'enjeu est de permettre à chaque citoyen de s'épanouir en accédant à un panel de disciplines (*sports, sciences, arts, randonnées...*) souvent réservées aux plus instruits ou aux plus favorisés socialement.

Aujourd'hui, dans le secteur qui nous intéresse, l'éducation populaire joue un rôle de médiateur en organisant des ateliers (*arts plastiques, théâtre...*) souvent animés par des bénévoles mais faisant de plus en plus souvent, quand les moyens qui leur sont alloués le permettent, appel à des professionnels.

Parfois implantées jusque dans les plus petites communes, les associations d'éducation populaire (*Foyers Ruraux, Familles Rurales...*) sont pour de nombreux jeunes l'occasion d'un premier contact avec les disciplines artistiques. En initiant des coopérations avec d'autres acteurs de la vie culturelle (*Maison des Jeunes et de la Culture, Compagnies de théâtre...*) elles contribuent au maillage du territoire et se positionnent comme des relais locaux de projets ou d'actions culturelles.

Le souci de prendre en compte des acteurs qui évoluent en marge du système culturel proprement dit et qui s'adressent à des populations spécifiques permet d'élargir peu à peu la sphère des publics de la culture et d'encourager l'accès pour tous.

Ainsi, l'évolution des **institutions spécialisées** qui accueillent des personnes en difficulté sociale, mentale ou physique, les amène à s'ouvrir de plus en plus vers l'extérieur et à affirmer les droits des personnes qu'elles accueillent à accéder à diverses activités. Il est loin le temps des institutions spécialisées renfermées sur elles-mêmes et proposant, au mieux, à leurs "pensionnaires" des activités "occupationnelles".

Aujourd'hui, l'art et la culture ont franchi les grilles (*qui souvent ne sont plus que symboliques*) des institutions, les personnes accueillies fréquentent les théâtres accompagnées par des éducateurs et des artistes viennent animer des ateliers et parfois même travailler sur leur propre création dans les établissements.

Il semble qu'au sein du Pays du Perche Sarthois une dynamique particulière soit à l'œuvre dans les milieux spécialisés pour développer les rencontres entre résidents et artistes⁷. Cette coopération, génératrice de rencontres et de projets, sera certainement un élément dynamisant du développement culturel du Pays et pourrait donner lieu à un axe particulier autour de la notion de "culture pour tous, culture partagée".

⁷ c'est le cas du CAT du Tertre à la Ferté-Bernard, de l'IME de Bouloire, de l'IME de Savigné-l'Évêque, du CAT de Peschery...

Il ne s'agit pas de lister ici tous les publics particuliers desquels le secteur culturel peut et doit se rapprocher mais de montrer que la culture ne se cantonne pas dans les lieux qui lui sont spécifiquement dédiés. Que ce soit en direction des personnes âgées (*foyers, maisons de retraites, clubs du 3^{ème} âge*) ou des publics scolaires - de la maternelle au lycée - le développement culturel d'un territoire a pour vocation d'investir tous les espaces de sociabilité.

C'est pourquoi la notion d'emploi culturel est si importante car elle conditionne un ensemble d'actions de médiation et de sensibilisation qui permettent de s'adresser à toutes les populations. Il ne suffit pas en effet de mettre à disposition une offre culturelle, celle-ci doit être accompagnée par des actions susceptibles de faire venir le public, d'éveiller un désir de culture. Pour cela, il est nécessaire de fédérer les acteurs, de recenser les projets et d'initier des mises en réseaux, de créer des contacts entre les artistes, les associations et les publics, d'encourager les projets en gestation et de développer ceux qui sont en cours. Les professionnels du secteur culturel sont les interlocuteurs des collectivités, des associations, des publics et des artistes. C'est par leur intermédiaire que peut se construire une action territoriale qui prend en compte toutes les composantes du développement culturel pour aboutir à un maillage du territoire qui garantit à tous l'accès à la culture.

2.1 patrimoine

Le patrimoine occupe une place privilégiée pour le Pays du Perche Sarthois car il est depuis longtemps perçu comme une richesse de ce territoire et un levier possible de son développement.

a/ Pays d'Art et d'Histoire

En 1995, six cantons se regroupent en Syndicat Mixte autour de l'axe "développement touristique et culturel" et travaillent en vue de l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire. Le label Pays d'Art et d'Histoire est obtenu en 1998.

"Le Ministère de la Culture et de la Communication assure depuis 1985 la mise en œuvre d'une politique d'animation et de valorisation du patrimoine en partenariat avec les collectivités territoriales. Elle se concrétise par l'attribution d'un label "Ville et Pays d'art et d'histoire". Cet engagement est fixé par une convention élaborée avec la direction de l'architecture et du patrimoine, les directions régionales des affaires culturelles et les collectivités concernées. Cette convention implique un soutien financier et technique de la part du Ministère et comporte l'obligation, pour les collectivités, de recourir à un personnel qualifié et agréé par le Ministère. [...]

Les axes de travail communs à toutes les conventions sont :

- éducation au patrimoine et à l'architecture du public jeune, de la maternelle à la terminale, grâce au développement d'un service éducatif
- sensibilisation des populations locales à leur environnement patrimonial
- développement d'un tourisme culturel grâce à différentes formules de visites
- communication dans le respect de la charte graphique et création d'outils de médiation (*Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine notamment*)
- recours à des personnels qualifiés formés et recrutés en partenariat avec le Ministère de la Culture (*animateur du patrimoine et guides-conférenciers*) et formation des acteurs locaux du territoire.

Ce cadre général de travail s'enrichit des spécificités de chacun des territoires. Compte tenu de sa dominante rurale, le Pays du Perche Sarthois a choisi de mettre l'accent sur la valorisation de l'architecture rurale et des paysages.[...]"⁸

Les missions sont diverses :

- sensibilisation des publics : un effort spécifique est porté sur les publics jeunes. Le Pays d'Art et d'Histoire salarie une personne pour le service éducatif qui s'adresse au public jeune, notamment aux écoles de la maternelle à la terminale
- formation d'une équipe de guides-conférenciers (*vacataires*)
- communication : sur le label, sur le patrimoine par le biais de créations d'expositions
- développement du tourisme culturel : organisation de visites pour les groupes. Environ 50 groupes sont accueillis par an.

Personnel :

- 1 animatrice du patrimoine
- 1 chargé de mission valorisation du patrimoine en charge de l'inventaire
- 1 chargée de mission valorisation du patrimoine en charge du service éducatif

⁸ Pays du Perche Sarthois, Pays d'Art et d'Histoire, "les acteurs du patrimoine", répertoire 2005.

- ½ chargée de mission patrimoine-tourisme en charge du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine

Les actions menées par le Pays d'Art et d'Histoire sont centrées essentiellement sur le patrimoine bâti et le patrimoine lié à la mémoire.

Le financement des actions par le Ministère de la Culture est important sur les trois premières années puis il est dégressif. Aujourd'hui, il est de l'ordre de 20 000 € par an.

Un autre financement provient de la subvention du Conseil Général destinée au Pays.

La question de la pérennité du financement se pose aujourd'hui.

Au sein du Pays du Perche Sarthois, le service du Pays d'Art et d'Histoire mène des actions de communication ou d'animation tout en développant des coopérations avec les communes, les élus, les techniciens, les associations et les particuliers.

Le Pays d'Art et d'Histoire est ainsi à l'initiative de nombreux documents et actions :

- Le **guide-conseil**, édité par le Pays d'Art et d'Histoire, pour les Vallées de la Jousse et de la Chéronne (*soit 4 communes concernées : Prévelles, Saint-Denis-des-Coudrais, Saint-Georges-du-Rosay et Tuffé pour 2 144 habitants au total*), est aussi un outil au service des élus qui peuvent s'appuyer sur lui pour expliquer les prescriptions d'urbanisme et les illustrer par des exemples concrets.

Cela rejoint parfaitement un des principaux objectifs du Pays d'Art et d'histoire qui est de **sensibiliser les populations locales à leur cadre de vie**.

Les populations ont participé à l'élaboration du guide et le projet, sur deux ans, a été fait en partenariat avec la Région, le CAUE (*conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement*) de la Sarthe, Maisons paysannes de France, des associations locales, des habitants

- **Le répertoire 2005 des acteurs du patrimoine** : il recense, à l'échelle du Perche Sarthois, les associations de valorisation du patrimoine bâti, du patrimoine naturel, du patrimoine technique, des arts et traditions populaires et les associations de diffusion culturelle. Il liste les associations départementales et indique les principaux partenaires du patrimoine

- "**Le monument du mois**" : sensibilisation des habitants à leur patrimoine bâti et paysager par l'édition d'un livret et l'organisation de visites, conférences...

- **programme d'animations** ponctuelles en partenariat avec les municipalités et les acteurs culturels locaux

- **actions éducatives** à thème adaptables à différentes communes : "l'église et son décor", "Châteaux et fortifications"...

- mise à disposition d'un **fonds documentaire** (*ouvrages de référence sur l'art, le patrimoine, les sciences humaines, l'histoire locale*)

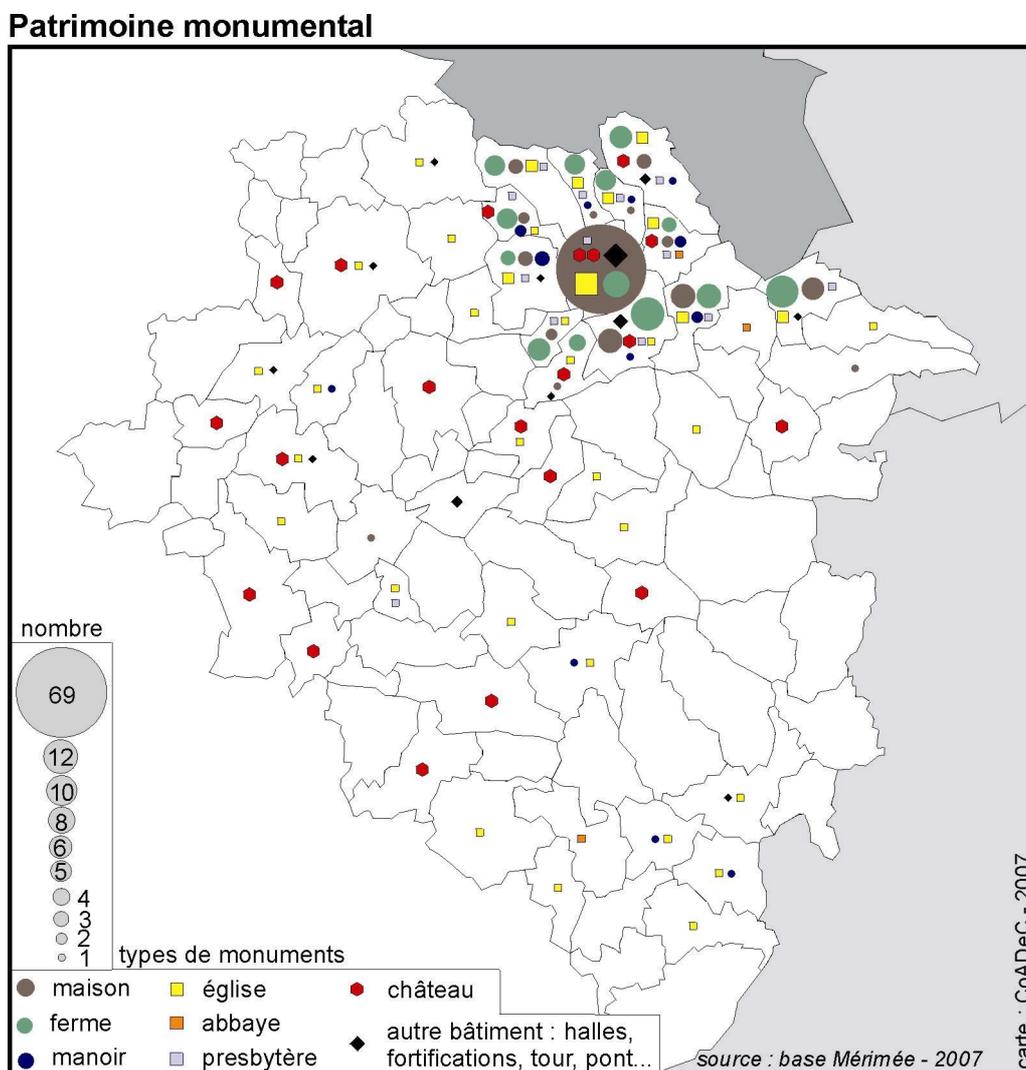
- prestations de **visites, circuits-découvertes**, ateliers pour groupes et individuels

- participation à des **manifestations nationales** (*journées européennes du patrimoine...*)

Par ses relations aussi bien avec les élus, qu'avec les associations et les particuliers, le Pays d'Art et d'Histoire est un élément fédérateur à l'échelle du Pays du Perche Sarthois. Ainsi, des dispositifs sont mis en place, même hors convention Pays d'Art et d'Histoire, et permettent des coopérations avec des associations comme Maisons Paysannes de France qui a contribué à la mise en place par le Pays du Perche Sarthois, avec la Région Pays de la Loire, d'une subvention pour la restauration du patrimoine privé. Ce type d'action contribue à donner au Pays du Perche Sarthois une visibilité auprès de la population.

b/ monuments historiques

La base de données Mérimée⁹ recense 315 édifices sur 50 communes du Pays du Perche Sarthois. Maisons (109), fermes (83) et églises (49) sont les trois types de bâtiments les plus nombreux. Maisons et fermes sont très concentrées autour de La Ferté-Bernard, tandis que les églises et les châteaux (20) sont mieux répartis sur le territoire.



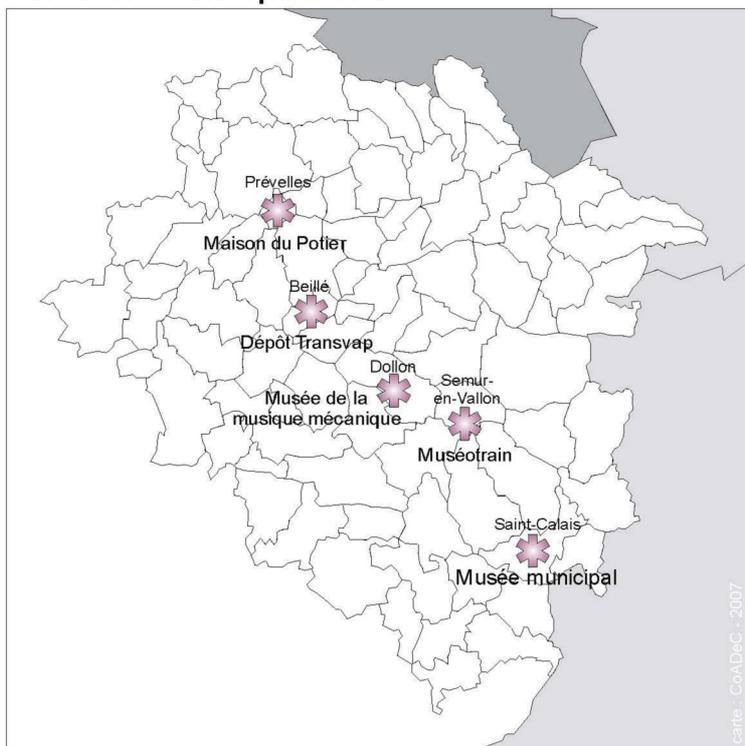
⁹ La base Mérimée est une base de données, initiée et gérée par le ministère de la Culture, qui répertorie le patrimoine monumental français dans toute sa diversité : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle, qu'il soit protégé au titre des monuments historiques ou non.

Certains types d'édifices, plus rares, sont spécifiques à certaines communes : tuileries à Avezé, moulins à Cherré, Saint-Aubin des Coudrais et Villaines-la-Gonais, menhirs à Duneau, Nogent-le-Bernard et Torcé-en-Vallée, halles à la Ferté-Bernard et à Saint-Calais, fortifications et fontaines à la Ferté-Bernard, etc.

La plupart de ces édifices sont ouverts au public lors d'évènements du type "journées du patrimoine".

c/ musées

Les musées liés au patrimoine



La gare de Beillé abrite les ateliers et locaux de la Transvap¹⁰, et présente des objets anciens des réseaux ferrés locaux et nationaux. Une exposition permanente retrace la vie de la ligne Mamers-Saint-Calais à l'aide de nombreux objets : wagons-fourgons de 1870, halle de marchandises de 1870-1872, locomotive miniature de 1881, locomotive à vapeur "la Cheronne" de 1923, draine, autorail Verney de 1948, Grue (1869), Machine à vapeur 020 "Saddle Tank" - Autorail Verney.

Le Musée de la musique mécanique à Dollon met en valeur une collection originale d'instruments de musique couvrant la période 1800 à

1960 : orgues de barbarie, orgues de danse, polyphon, pianos mécaniques, etc.

La Maison du Potier à Prévelles (agrée par le Ministère de l'Education Nationale dans le cadre du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois), est dédiée à l'art local de la poterie issu d'une tradition de paysans-potiers (de Louis Léopold Thilant à Ludovic Barbé). La Maison du Potier présente les œuvres anciennes de ces nombreux potiers paysans (reconstitution d'un atelier-four et vidéo sur le travail des potiers).

Le Musée municipal de Saint-Calais (actuellement en travaux), présentera bientôt une mosaïque romaine, des peintures et sculptures du XIXème, des objets d'art du Moyen Age au XIXème, des mammifères et oiseaux naturalisés.

Le Muséo-train de Semur-en-Vallon regroupe 3 km de voie en 0,60 m où circulent 2 trains voyageurs, un mini musée agricole, et un dépôt de matériel ferroviaire en voie de 0,60 m avec de nombreux wagons, locotracteurs diesels sauvés de la ferraille et en attente de restauration.

¹⁰ voir partie suivante : associations d'animation et de valorisation.

d/ associations d'animation et de valorisation

Sans l'engagement de bénévoles regroupés en associations de valorisation et d'animation, le patrimoine local n'aurait que peu de sens.

Le Pays du Perche Sarthois regroupe une trentaine d'associations liées au patrimoine¹¹. Plusieurs d'entre elles s'appuient sur la dimension patrimoniale d'édifices, de paysages, de traditions, pour organiser des événements artistiques et culturels qui permettent de conjuguer les nécessités de préservation et de restauration avec une dynamique d'animation. Ainsi, de plus en plus régulièrement la possibilité est offerte aux populations de découvrir en même temps un lieu de patrimoine et une pratique artistique et/ou festive.

Les exemples ci-dessous donnent un aperçu de différents modèles d'animation du patrimoine et montrent comment il peut être à l'origine d'activités diverses qui vont toutes dans le sens d'une ouverture aux publics.

- du patrimoine au cinéma

L'association "Transvap" veille jalousement sur la richesse culturelle et patrimoniale de l'histoire ferroviaire du département. Elle exploite depuis 1979, une section de 17 kilomètres de la ligne départementale Mamers/Saint-Calais, fermée en 1977.

Cette ligne appelée "La ligne des ducs" était à la fin du XIXe siècle, le fleuron des lignes de chemin de fer d'intérêt départemental. Grâce au soutien du Conseil Général, la Transvap a obtenu le droit d'exploitation du dépôt et des 18 km de voie ferrée allant de Beillé à Bonnétable et développe ainsi le chemin de fer touristique.

La majorité du matériel, locomotive, wagons, grue... appartient au Conseil Général. Y sont conservés les wagons de marchandises les plus anciens de France.

Actuellement en restauration, en collaboration avec les Monuments Historiques, ces wagons pourraient être utilisés dans le domaine du cinéma. Des éléments sont classés, à l'exemple des machines à vapeur "020 Bagnall" datant de 1917 et "Corpet Louvet 030" de 1923, d'un autorail "Billard" et "X 3900 S.N.C.F." baptisé "Picasso" au regard de ses formes cubistes et d'une grue sur rail de 1869. Chaque année, le train à vapeur la "Chéronne" parcourt 900 kilomètres et les deux autorails 1800 kilomètres chacun.

- du patrimoine au spectacle vivant

L'association des Amis de l'Abbaye de Tuffé a signé avec le Conseil Général de la Sarthe une convention "Patrimoine vivant" qui est perçue comme un encouragement par les membres. Elle s'est constituée en 2003, l'année même où la commune de Tuffé a racheté le prieuré. Les Amis de l'Abbaye souhaitent donner à la découverte du patrimoine une dimension ludique. Ils organisent deux événements par mois (*conte, chant choral, théâtre, musique, expositions*) et cherchent à fidéliser un public. Une coopération est engagée avec la compagnie du Merle Blanc dans le cadre du Printemps Théâtral et des Parcours Contés. La commune de Tuffé envisage de lancer une réflexion sur l'aménagement du prieuré et de ses abords en espace culturel.

¹¹ Voir "Les acteurs du patrimoine – répertoire 2005" – Pays du Perche Sarthois, Pays d'Art et d'Histoire.

- du patrimoine à la littérature

L'association "Maison d'École et de l'écrivain Catherine Paysan" conjugue le patrimoine lié à l'ancienne maison d'école avec l'œuvre de l'écrivain Catherine Paysan. L'objectif de l'association est d'en faire un lieu de rencontres et de découvertes dans le domaine littéraire.

- du patrimoine aux nouvelles technologies

Même s'il ne s'intéresse pas spécifiquement au Perche Sarthois, le projet "Sauvegarde de la parole Sarthoise" initié en 2003 par Fréquence Sillé, radio du Pays de la Haute Sarthe, est remarquable en ce sens qu'il regroupe associations, chercheurs et institutions autour d'un objectif commun : le transfert et la sauvegarde des sources sonores anciennes (*et du parler local*) sur des supports numériques en vue de favoriser leur diffusion.

La notion de "patrimoine" n'est donc plus exclusivement liée à celle de conservation et tisse aujourd'hui des liens étroits avec la création et les actions de développement culturel. Avec une forte volonté d'ouverture aux publics, les associations liées au patrimoine sont donc des acteurs à part entière de la dynamique culturelle du territoire.

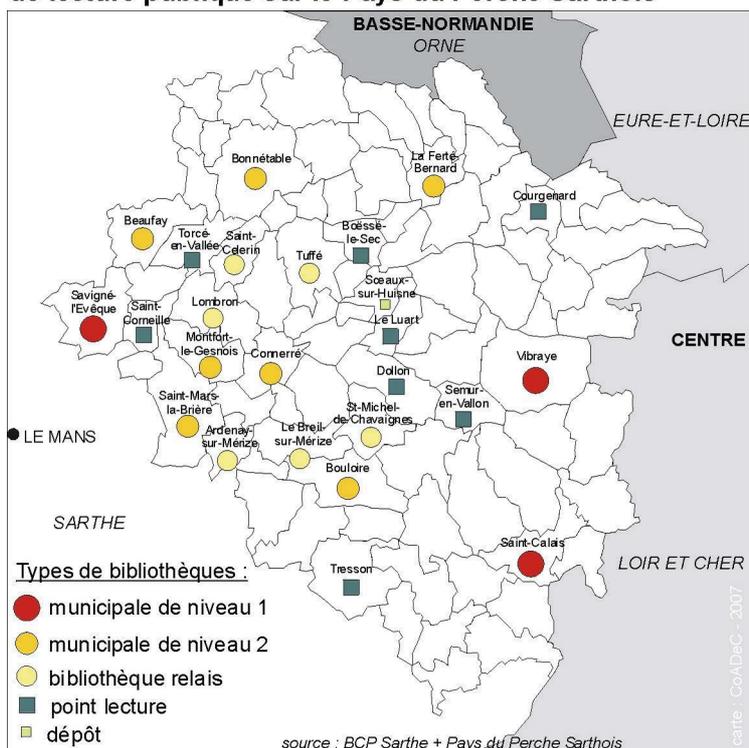
Des initiatives comme les "Parcours Contés" peuvent non seulement mettre en évidence tel ou tel lieu de patrimoine mais sont aussi les déclencheurs d'une mise en réseaux des lieux et des associations. Ainsi, en s'appuyant sur des forces vives locales (*les membres des associations*) peut se mettre en place un processus de développement à l'échelle d'un territoire.

Il semble bien que le Pays d'Art et d'histoire ait complètement intégré cette dynamique et qu'ainsi son action, conjuguée à celle des associations, soit un atout considérable pour l'ensemble du dispositif culturel du Pays du Perche Sarthois.

2.2 lecture publique

La lecture publique peut être considérée comme la base de l'offre culturelle d'un territoire. La bibliothèque est généralement l'équipement culturel le plus densément représenté, et également le plus fréquenté.

La structuration de l'offre de lecture publique sur le Pays du Perche Sarthois



Le Centre-Ouest du Pays est la partie du territoire la mieux dotée en nombre et répartition de bibliothèques.

L'Est du Pays s'organise plutôt autour d'équipements "centraux" : la Ferté-Bernard, Vibraye, Saint-Calais.

Près de trois quarts des communes ne dispose sur son territoire d'aucun point d'accès à la lecture publique.

Aucun équipement n'a cependant officiellement de vocation intercommunale, et peu fonctionnent en réseau (contre-exemple : Bonnétable et Beaufay).

critères de classement des bibliothèques

catégories	Bibliothèques			Points Lecture	Dépôts
	municipale de niveau 1	municipale de niveau 2	relais		
	Bibliothèques municipales				
Crédits d'acquisition	2€/hab	1€/hab	0,50€/hab	Deux ou trois critères du niveau sont respectés	Moins de deux critères du niveau sont respectés
Horaires d'ouverture	12h/semaine	8h/semaine	4h/semaine		
Personnel	1agt cat b filière cultur. pour 5000 hab, 1salarié pour 2000 hab	1 salarié qualifié	Bénévoles qualifiés		
Surface	Local réservé à usage de bibliothèque				
	0,07m2/hab,100m2	0,04m2/h,50m2	25m2		

Près de 9 000 lecteurs fréquentent une des 24 bibliothèques du Perche-Sarthois, dont près de **42% d'enfants**.

Dix équipements ne fonctionnent qu'avec des volontés bénévoles (*globalement ce sont les points lecture et le dépôt*), et au total **22 emplois qualifiés** (19 postes de catégorie C et 3 de catégorie B) soit 17 emplois équivalent temps plein ainsi que **plus de 139 bénévoles** interviennent dans les bibliothèques du Perche Sarthois.

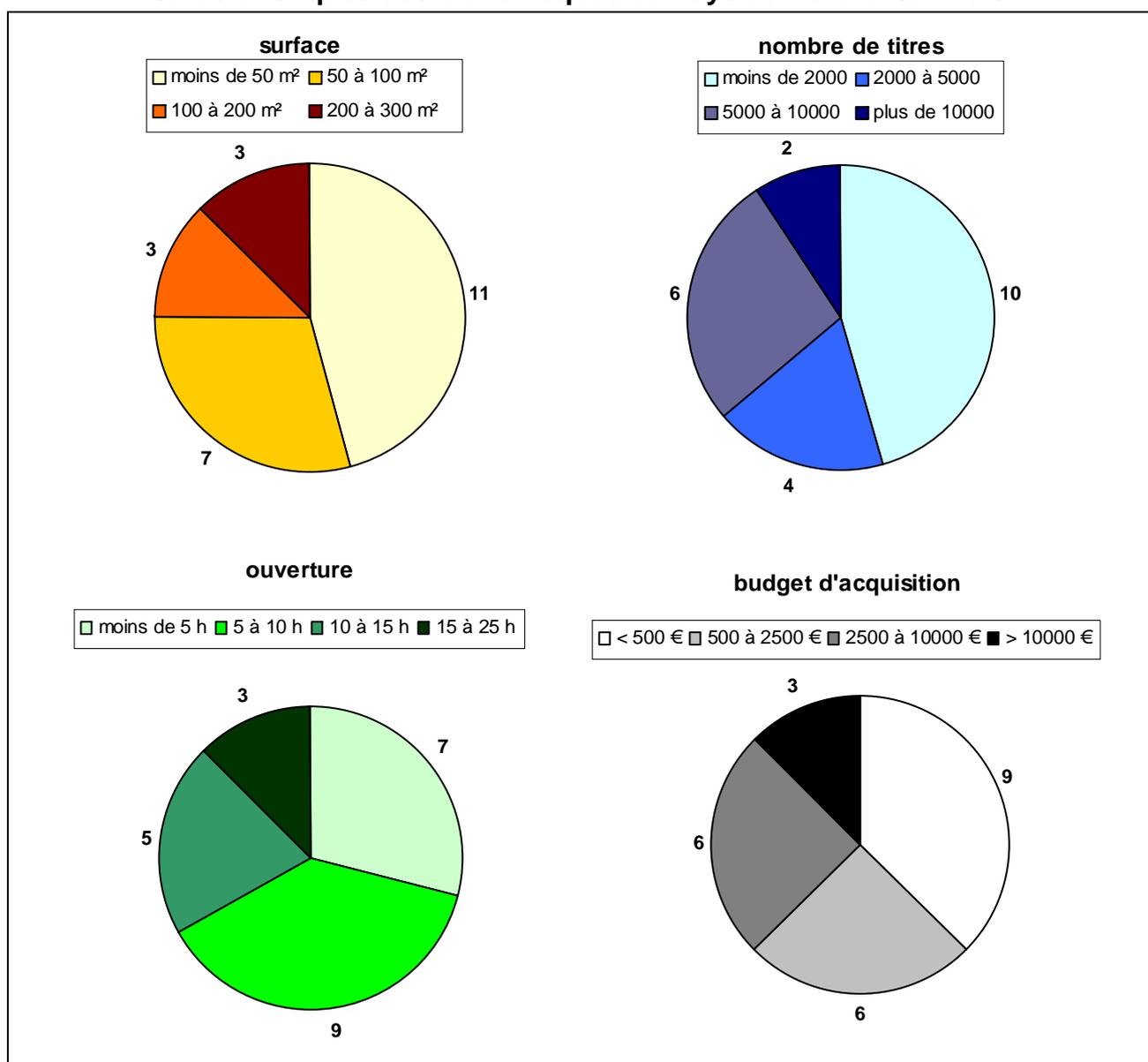
Les bibliothèques les plus dynamiques -à l'exemple de celle de Saint-Calais- proposent des animations régulières : lectures à haute voix, ateliers de pratique (*atelier Bande-*

dessinée en 2007), interventions d'artistes (*comédiens, auteurs*), nombreux déplacements hors de la bibliothèque (*écoles, CAT...*).

Parmi les évènements autour du livre, distinguons le festival national "Lire en fête" qui investit plusieurs bibliothèques du territoire, et à autre échelle le Salon du livre de Bonnétable, organisé par le centre social intercommunal en partenariat avec la bibliothèque municipale, celle de Beaufay et quatre écoles du Nord-Ouest du Pays.

Neuf bibliothèques assurent des dépôts de livres dans d'autres collectivités (*crèches, maisons de retraite, écoles, centres de loisirs...*), et trois proposent un service de portage à domicile.

Caractéristiques des bibliothèques du Pays du Perche-Sartheois



source : Bibliothèque Départementale de la Sarthe

Les bibliothèques qui ont les critères (*surface, nombre de titres, heures d'ouverture et budget d'acquisition*) les plus élevés sont celles de Saint-Calais, la Ferté-Bernard, Bouloire et Bonnétable.

58% des bibliothèques du Pays sont informatisées.

Exceptionnel sur le territoire, le fonds ancien de la bibliothèque de Saint-Calais est constitué de 11 000 volumes du XVème au XVIIIème siècle.

Plusieurs constructions ou rénovations d'équipements sont en projet : Connerré (*projet 2008-2009*), Saint-Mars la Brière (*en attente*), Coudrecieux (*point lecture*)...

Les principaux enjeux pour le Perche Sarthois en matière de lecture publique sont le renforcement des points forts (*un par EPCI ?*), le développement de services de proximité de qualité, et le développement des animations et des partenariats (*entre les bibliothèques, avec le milieu scolaire, les acteurs culturels...*).

2.3 enseignements artistiques, pratiques amateurs

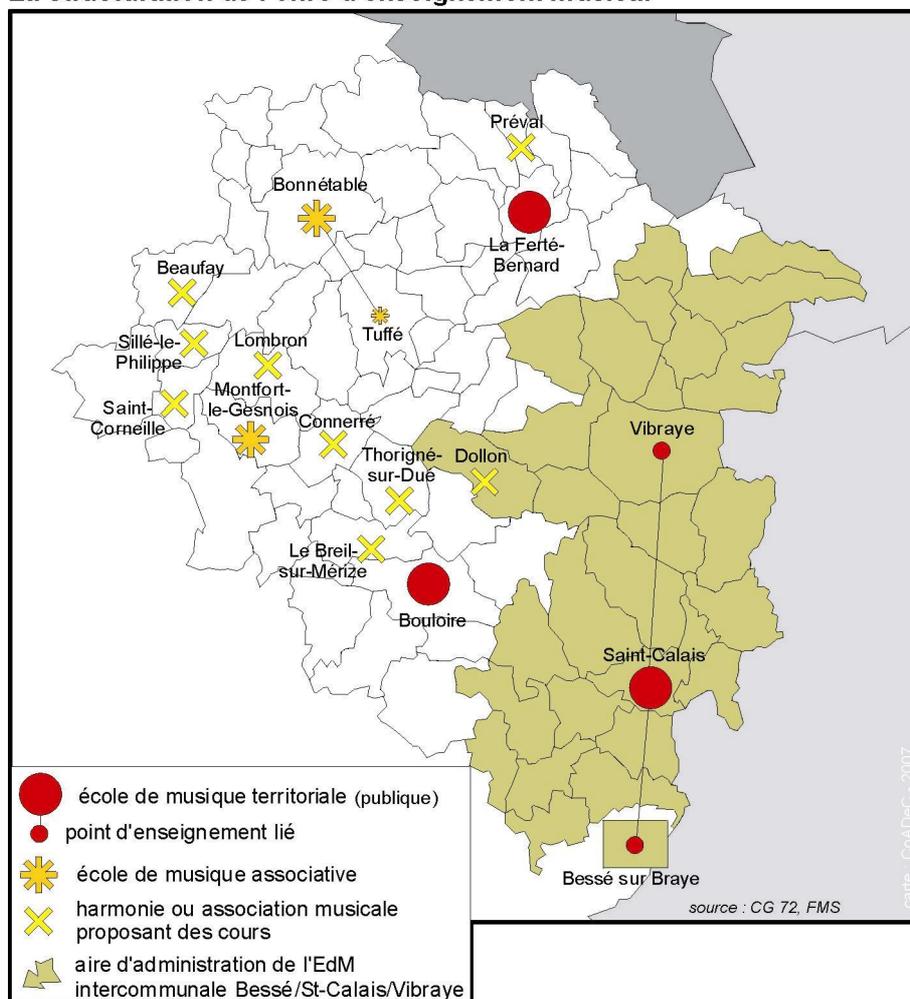
" Un quart des Français savent jouer d'un instrument de musique ; 32% pratiquent une activité artistique (dessin, peinture, danse, écriture, théâtre...)."¹²

Ces pratiques ne cessent de progresser, et forment aujourd'hui une demande de services de proximité de plus en plus généralisée, participant à l'amélioration du cadre de vie.

a/ enseignement de la musique, de la danse et du théâtre

. musique

La structuration de l'offre d'enseignement musical



L'école de musique intercommunale Bessé/Saint-Calais/Vibraye est gérée par un syndicat mixte regroupant les Communautés de communes du Val de Braye et du Pays Calaisien ainsi que la commune de Bessé-sur-Braye, soit une zone d'administration de 30 communes et de plus de 20 000 habitants.

Le centre administratif est situé à Saint-Calais, et les enseignants se déplacent dans les trois sites d'enseignement, à Bessé-sur-Braye, Saint-Calais et Vibraye.

¹² données issues de l'enquête de 1997 "Les pratiques culturelles des Français", Olivier Donnat, DEP.

élèves	enseignants	heures de cours hebdomadaires	nombre de cours (instruments)
240	16	145	13 ¹³

Appliquant une tarification au quotient familial, le **tarif moyen d'inscription est de 302 €** pour un enfant habitant le territoire du Syndicat Mixte intercommunal (*voir carte*)¹⁴ pour une année de formation musicale (*émanation du solfège*), un cours d'instrument plus toutes les pratiques collectives souhaitées.

L'école développe les pratiques collectives puisqu'elle initie deux orchestres d'harmonie (*1^{er} et 2^{ème} cycle*), un orchestre à cordes (*1^{er} cycle*), deux chorales (*enfants et adultes*) plus de petits ensembles.

Profitant des orgues classés de l'église de Saint-Calais, une classe d'orgue explore le répertoire français.

Entre les auditions d'élèves et les concerts, l'école produit environ **25 prestations musicales par an**, en partenariat avec le service culturel de Saint-Calais, la Communauté de communes du Pays Calaisien et le Quai des Arts de Vibraye.

Sur les 16 enseignants, seuls deux sont à temps plein. Un a un CA (*Certificat d'Aptitude*) de jazz, six ont un Diplôme d'Etat (*DE*), deux ont un DUMI (*Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant*), les autres ayant un Diplôme d'Etudes Musicales (*DEM*) ou une médaille de conservatoire.

L'école intercommunale travaille en **coopération avec l'Education Nationale** via un DUMIste qui intervient en milieu scolaire afin de monter des projets musicaux en partenariat avec les enseignants.

Faisant partie de l'UDEM (*Union Des Ecoles de Musiques de la Sarthe*), elle échange avec les deux autres écoles territoriales du Pays : la Ferté-Bernard et Bouloire.

L'école municipale de musique de la Ferté-Bernard accueille 54% de fertois, 29% d'élèves habitant la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, et 17% d'élèves originaires d'un autre territoire.

élèves	enseignants	heures de cours hebdomadaires	nombre de cours (instruments)
170	12	86	12 ¹⁵

L'école anime deux chorales enfants, un orchestre à cordes (*1^{er} cycle*) et un orchestre d'harmonie (*1^{er} cycle*).

¹³ Clarinette, saxophone, trompette, trombone, flûte traversière, percussions, violon, contrebasse, alto, guitare, accordéon, piano + technique vocale + éveil musical

¹⁴ le tarif est doublé pour un enfant habitant hors du territoire du Syndicat.

¹⁵ Violon, Violoncelle, flûte traversière, clarinette, saxophone, contrebasse, cor d'harmonie, trompette, percussions, trombone, tuba, piano + éveil musical.

Entre les cours d'éveil musical et les cours d'instrument, l'école met en place pour les jeunes enfants une classe découverte qui permet aux élèves de suivre trois cours de chaque instrument tout au long de l'année.

L'inscription d'un enfant habitant la Ferté-Bernard (ou une des 13 communes du GIP Cap Loisirs¹⁶) pour un premier cycle avec formation musicale + cours d'instrument revient à **203 € à l'année**, le tarif passant à 329 € pour un enfant habitant hors GIP.

A part le directeur et la musicienne intervenante (*DUMIste*), embauchés à temps plein, les professeurs effectuent moins de 10 heures de cours hebdomadaires, et la moitié d'entre eux moins de 5 heures. Les trois quarts habitent à plus de 30 km de la Ferté-Bernard. La plupart des enseignants ont un Diplôme de Fin d'Etudes, les autres ayant un Diplôme d'Etudes Musicales (*aucun Diplôme d'Etat ni Certificat d'Aptitude*).

L'école municipale de musique de Bouloire rayonne à l'échelle de la commune, de la Communauté de communes, mais aussi au-delà (*cas de 20 élèves en 2006-2007*).

élèves	enseignants	heures de cours hebdomadaires	nombre de cours (instruments)
113	9	33	10 ¹⁷

Deux chorales (*enfants et adultes*) sont intégrées à l'école de Bouloire.

Hormis le directeur à mi-temps, tous les autres enseignants sont embauchés sur des contrats de moins de 3 heures hebdomadaires.

Dans le contexte de clarification des missions des collectivités territoriales dans le domaine des enseignements artistiques, le département de la Sarthe a adopté un Schéma des enseignements artistiques¹⁸. Parmi les trois écoles de musique territoriales du Pays du Perche Sarthois, seule l'école intercommunale Bessé/Saint-Calais/Vibraye semble en capacité d'intégrer ce Schéma, au vu de ses caractéristiques (*qualification des enseignants, structuration pédagogique...*). Elle pourrait donc dans ce cadre devenir à terme "école ressource du Pays". Dans une telle structuration, l'école nationale de musique du Mans deviendrait "conservatoire à rayonnement départemental", assurant notamment l'intégration en 3^{ème} cycle des élèves issus des autres écoles intégrées au Schéma.

¹⁶ Cap loisirs est un dispositif initié par une structure intercommunale (Groupement d'Intérêt Public) regroupant 13 communes autour de la Ferté-Bernard, qui propose aux jeunes de moins de 18 ans de profiter gratuitement de réductions de 20 à 40% sur les activités sportives et culturelles gérées par les municipalités.

¹⁷ accordéon, orgue, saxophone, clarinette, violon, piano, percussions, guitare, flûte traversière, + technique vocale + éveil musical.

¹⁸ La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales clarifie les responsabilités des différents niveaux de collectivités locales et de l'État dans le domaine des enseignements artistiques. Les communes ou leurs groupements organisent et financent les missions d'enseignement initial, **les départements adoptent un schéma départemental de développement des enseignements artistiques et participent au financement des établissements pour assurer l'égal accès des élèves à l'enseignement initial**, les régions organisent et financent le cycle d'enseignement professionnel initial. Le classement, le contrôle et le suivi des établissements ainsi que la responsabilité et l'initiative de l'enseignement supérieur professionnel relèvent de l'État.

A côté de ces écoles territoriales, d'autres structures -associatives, pour la plupart- dispensent des cours de musique. Leurs caractéristiques ne correspondent généralement pas aux exigences fixées par le Ministère de la Culture (*Charte de l'enseignement artistique, par exemple*) qui organisent l'apprentissage en trois cycles distincts, avec des modalités (*horaires, notamment*) et des objectifs précis, qui définissent le niveau de qualification requis pour les professeurs, etc.

Cette offre est complémentaire en ce sens qu'elle a un objet ou un objectif différent : si les premières visent principalement à la formation de musiciens amateurs alliant technique et culture musicale (*plutôt classique*), les secondes cherchent plutôt à renouveler l'effectif d'un orchestre local, ou à proposer des cours d'instruments proches des "musiques actuelles" (*guitare, basse, synthétiseur...*), sans formation musicale (*émanation du solfège*).

La Fédération Musicale de la Sarthe¹⁹ regroupe à l'échelle du Perche-Sarchois **12 structures** qui dispensent un enseignement de la musique. Ce sont soit des harmonies municipales (7), soit des associations musicales (5) -voir carte.

Les principaux instruments enseignés sont ceux composant un orchestre d'harmonie : flûtes, clarinettes, saxophones, trompettes, trombones, tubas, cors, percussions, claviers. Le cursus est celui défini par la Confédération Musicale de France (*en 3 cycles d'apprentissage*) qui tend à se rapprocher de celui de la DMDTS (*Direction de la Musique, de la Danse du Théâtre et des Spectacles du Ministère de la Culture*).

Ces structures regroupent **plus de 400 élèves sur le Pays**, dont une majorité âgés de 7 à 14 ans.

Parmi les écoles associatives, celle de Bonnétable est la plus importante. Regroupant 141 élèves dans la filière musique, l'école rayonne sur une vingtaine de communes autour de Bonnétable.

élèves	enseignants	heures de cours hebdomadaires	nombre de cours (instruments)
141	12	52,5	10 ²⁰

L'école de Bonnétable dispose également d'un site d'enseignement à Tuffé, où sont principalement donnés des cours de piano, guitare et formation musicale à une trentaine d'élèves. La plupart des enseignants sont embauchés sur des temps inférieurs à 5 heures hebdomadaires.

D'autres structures, socioculturelles ou issues des mouvements de l'éducation populaire, proposent sur le Pays des cours de musique.

L'Escal, à la Ferté-Bernard, propose par exemple des cours de guitare, chant, batterie et synthétiseur (*sans formation musicale*) de 30 minutes par semaine à une centaine d'élèves.

La Maison des Jeunes et de la Culture de Saint-Calais organise également des cours de guitare et de synthétiseur.

¹⁹ La Fédération Musicale de la Sarthe est une association qui regroupe à l'échelle du département 103 adhérents : écoles de musique, harmonies, chorales, batteries fanfares, orchestres divers...

²⁰ piano, guitare, batterie, djembé, tambour, accordéon, saxophone, trompette, violon, flûte traversière + formation musicale + éveil musical.

Un des grands enjeux du Schéma des enseignements artistiques de la Sarthe sera de réussir à organiser et coordonner une offre -actuellement très hétérogène- à l'échelle des Pays. Les structures affiliées à l'UDEM, celles qui le sont à la FMS ou encore les associations socioculturelles n'ont en effet aucune habitude de travail en commun, et c'est là un des grands enjeux des années à venir.

. danse

En matière d'enseignement chorégraphique, le repérage de l'offre s'est avéré très délicat. Il n'existe sur le Perche-Sarchois aucune école territoriale qui propose des cours de danse. L'offre est donc exclusivement le fait de petites structures privées et d'acteurs socioculturels.

L'Escal à la Ferté-Bernard propose des cours de modern'jazz (284 élèves en 2007-2008) et de danse classique (28 élèves). Les trois professeurs ont soit le diplôme d'Etat soit une dispense.

Les tarifs annuels d'inscription varient de 104 € à 230 €, en fonction de la durée des cours (de 30 minutes à 1h45).

L'école associative de musique et de danse de Bonnétable dispense des cours de danse à près de 100 élèves, par le biais d'une animatrice titulaire d'un BEATEP (*Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de la Jeunesse et de l'Education Populaire*).

La MJC de Saint-Calais organise des cours de modern'jazz, de danse orientale, de danse africaine, et de danses de salon.

Le très faible niveau de structuration de l'enseignement de la danse et le déficit d'informations récoltées dans ce secteur nous pousse à insister sur le fait que l'enseignement chorégraphique est soumis à une réglementation très précise.

En réponse à l'objectif de protection de la santé, la loi du 10 juillet 1989 sur l'enseignement de la danse a établi un certain nombre de règles précises :

Tout local où est dispensé un enseignement de la danse doit présenter des garanties sur le plan technique, de l'hygiène et de la sécurité (Décret n°92-193 du 27 février 1992 et circulaire du 27 avril 1992). Les dispositions relatives aux conditions d'exploitation des salles de danse à des fins d'enseignement s'appliquent à toutes les formes de danse.

Caractéristiques du sol (pour préserver la santé des élèves) :

- la surface doit être lisse sans être glissante, souple, homogène et ne doit pas reposer directement sur un sol dur tel que le béton ou le carrelage.
- le parquet sur double lambourdes permet d'assurer le maximum de garanties.
- le parquet ne doit être ni vitrifié, ni ciré, ni traité.
- La pose d'un tapis de danse ne doit pas être faite sur un sol dur.

Les enfants de 4 à 8 ans ne doivent pas pratiquer d'activité contraignante pour le corps.

- 4 à 6 ans : éveil, favoriser la découverte personnelle d'éléments simples et stimuler la créativité pour faciliter l'expression artistique et corporelle.
- 6 à 8 ans : initiation, introduction des premiers éléments fondamentaux constitutifs des techniques de danse.

Les activités d'éveil et d'initiation ne doivent pas inclure les techniques propres à une discipline. Les élèves doivent, tous les ans, fournir un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à l'enseignement qui doit leur être dispensé.

Le diplôme d'Etat (ou la dispense) est obligatoire pour l'enseignement de la danse classique, contemporaine et jazz lorsqu'il est exercé contre rétribution.

En cas de non-respect de ces règles, la responsabilité des élus locaux (*Maire*) est engagée même lorsqu'une commune ne fait que prêter des locaux à une association (*en cas de non conformité de ces locaux*).

Le développement de l'enseignement de la danse sur le territoire devra donc se faire dans des locaux adaptés et par des professeurs diplômés.

. théâtre

Dans le domaine de la transmission du théâtre, l'acteur phare du territoire est la compagnie NBA, à Bouloire (*voir présentation dans la partie sur le spectacle vivant*), qui est missionnée en tant que Centre de ressource départemental pour le théâtre amateur, ce qui induit des actions d'information et de formation. Dans ce cadre, la compagnie édite une revue d'information "Les 3 coups", assure un travail de développement du répertoire par le biais de points relais (*en lien avec la Bibliothèque Départementale de la Sarthe*) et de lectures, et peut soutenir des projets d'intervention d'un professionnel auprès d'une troupe amateur.

NBA spectacles assure également une mission de sensibilisation au théâtre en milieu scolaire, en partenariat avec le Ministère de la Culture et l'Education Nationale, en intervenant dans des écoles primaires et des collèges. La compagnie est jumelée avec les collèges de Bouloire et de Connerré.

L'Escal à la Ferté-Bernard propose un atelier de théâtre animé par une comédienne professionnelle pour les enfants de deux heures par semaine.

Jérôme Côme, de la compagnie du Merle Blanc (*voir présentation dans la partie sur le spectacle vivant*), encadre les Ateliers du Théâtre Fertois, troupe amateur du territoire.

Il n'existe pas à proprement parler d'enseignement du théâtre à l'échelle du Pays du Perche Sarthois, mais plusieurs acteurs professionnels (comédiens ou metteurs en scène) mettent en place des actions de transmission et d'encadrement des pratiques amateurs.

b/ enseignement des arts plastiques

Le Pays ne dispose pas d'école d'arts plastiques structurée, mais des cours sont donnés par différents types d'acteurs :

- la Laverie à La Ferté-Bernard (*voir présentation dans la partie "arts visuels et artisanat d'art"*) accueille des ateliers de pratique de la peinture, du dessin et de la céramique animés par des artistes ;
- la MJC de Saint-Calais propose des ateliers de dessin et de peinture ;
- d'autres associations, comme par exemple le foyer rural de Thorigné-sur-Dué, ou encore l'association culturelle de Bonnétable proposent des cours de dessin et de peinture ;
- certains artistes animent eux-mêmes des ateliers de découverte ou de perfectionnement.

c/ milieu scolaire et éducation artistique

L'offre de formation artistique et culturelle en milieu scolaire prend des formes variées selon le niveau de scolarité, le statut des enseignements et les situations d'apprentissage (*obligatoire/optionnel/facultatif*). De la maternelle au collège, les enseignements artistiques

s'inscrivent dans la formation générale obligatoire. À partir du lycée, ils procèdent d'un choix de l'élève.

L'éducation artistique et culturelle complète et enrichit le domaine des enseignements artistiques proprement dits :

Sur le temps scolaire

Des dispositifs pédagogiques transversaux (*itinéraires de découverte, travaux personnels encadrés, classes à projet artistique et culturel*²¹, *classes culturelles transplantées, classes à horaires aménagés*²², *projets pluridisciplinaires à caractère professionnel*) permettent aux élèves de découvrir concrètement les relations entre la création artistique, les humanités, les sciences et les techniques.

En prolongement du temps scolaire

Dans le cadre du projet de l'école, du collège et du lycée, d'autres activités artistiques et culturelles (*chorales, ateliers artistiques, jumelages, "école, collège et lycéens au cinéma"*) peuvent être proposées aux élèves. À l'initiative et sous la responsabilité des professeurs, elles prennent appui sur les ressources de proximité et sont souvent soutenues par les collectivités territoriales. À partir du collège, les activités s'adressent à des élèves volontaires et peuvent se dérouler dans le (*ou hors*) temps scolaire.

La musique est une discipline obligatoire de formation générale jusqu'en 3^{ème} puis un choix d'orientation.²³

La danse est considérée dès l'école maternelle comme l'activité physique par laquelle l'enfant utilise son corps comme moyen d'expression et de communication. Au collège puis au lycée, elle est abordée en tant qu'activité artistique au sein de l'éducation physique et sportive.

À l'école primaire et au collège, le théâtre n'est pas un enseignement en tant que tel : il est abordé à travers la littérature et les activités de lecture, d'écriture et de diction. Il devient un enseignement artistique au lycée, tout en continuant d'entretenir une relation privilégiée avec l'enseignement des lettres, notamment en série littéraire.

Succédant au seul "dessin", les arts plastiques font partie des enseignements obligatoires de l'école primaire (*sous l'appellation "d'arts visuels"*) et du collège. Ils sont proposés en lycée sous forme optionnelle évaluée au baccalauréat, et s'inscrivent aussi sous forme "d'ateliers artistique" et de dispositifs pédagogiques transversaux (*Classes à PAC, Itinéraires de découvertes, Travaux personnels encadrés*).

²¹ Issues du plan Lang-Tasca (2001), les classes à PAC sont construites autour de 3 principes d'action :
❶ établir des passerelles entre un domaine artistique et culturel et d'autres domaines de connaissance
❷ associer des enseignants et des praticiens d'un art (*artistes, gens de métier*) ou d'un domaine culturel (*conservateurs, chercheurs, etc.*), dans une approche culturelle commune
❸ donner lieu, dans toute la mesure du possible, à une restitution qui pourra prendre des formes extrêmement diverses, devant les autres élèves, devant des experts, des parents d'élèves ou d'autres publics, le cas échéant. (extrait de la CIRCULAIRE N°2001-104 DU 14-6-2001)

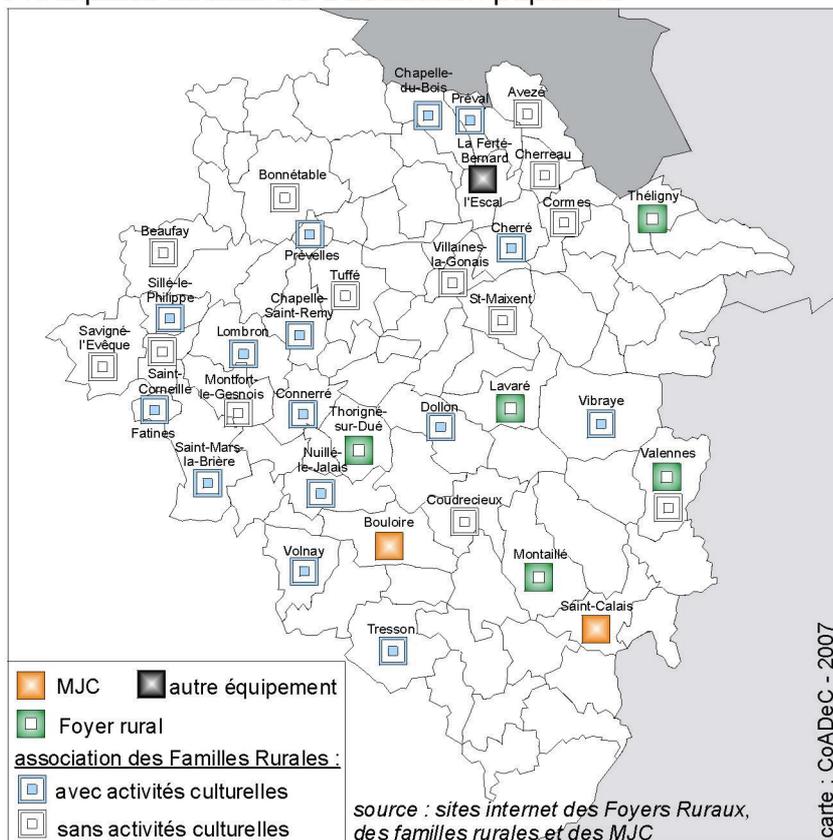
²² Les CHAM permettent de mener en parallèle études générales et enseignement spécialisé

²³ extrait d'une brochure du Ministère de l'Education Nationale : "L'éducation artistique de la maternelle à l'Université", novembre 2005.

A l'échelle du Perche-Sarthis, plusieurs dispositifs font intervenir des artistes en milieu scolaire : la compagnie NBA jumelée avec deux collèges (*Bouloire, Connerré*), l'atelier théâtre animé par un artiste au collège de Vibraye, les musiciens intervenants (*DUMistes*) des écoles de musique de Saint-Calais et de la Ferté-Bernard, etc.

d/ éducation populaire

Principales structures d'éducation populaire



Le Perche Sarthois abrite deux MJC, à Bouloire et à Saint-Calais. La MJC Manu Dibango (*Saint Calais*) propose en 2007 des cours de danse (*modern'jazz, orientale, africaine, salon*), de peinture, de poterie, de guitare, de synthétiseur, et d'arts du cirque.

Les Foyers ruraux proposent des activités culturelles et d'expression comme le théâtre (*Théligny, Thorigné sur Dué, Montaillé*), la peinture (*Thorigné sur Dué*), le djembé (*Thorigné sur Dué*), et diffusent ponctuellement des spectacles (*Théligny, Thorigné sur Dué*).

La fédération départementale des foyers ruraux de la Sarthe organise le festival "Mots d'Hiver, conteurs en milieu rural" : d'octobre à novembre, 10 conteurs interviennent dans une vingtaine de communes du département.

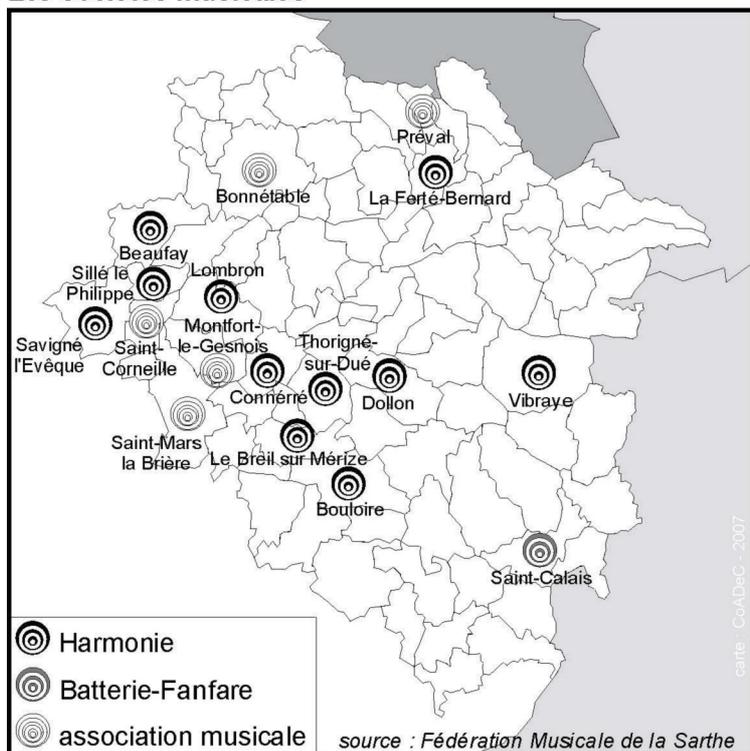
Sur le Pays, 29 associations Familles rurales interviennent dans les champs de l'enfance-jeunesse, du sport et/ou de la culture. 16 proposent spécifiquement des activités culturelles.

Les associations familles rurales visent l'animation et le développement en milieu rural, et représentent et défendent les intérêts des familles (*Code de la Famille et de l'action sociale*).

Parmi les cinq grands pôles d'activité, les Familles rurales animent un cinéma itinérant "Ballad'Image" sur 9 points de projection à l'échelle du département, ainsi que des actions d'animations culturelles avec des films thématiques (*voir détails dans la partie "Cinéma"*).

e/ pratiques amateurs

Les sociétés musicales



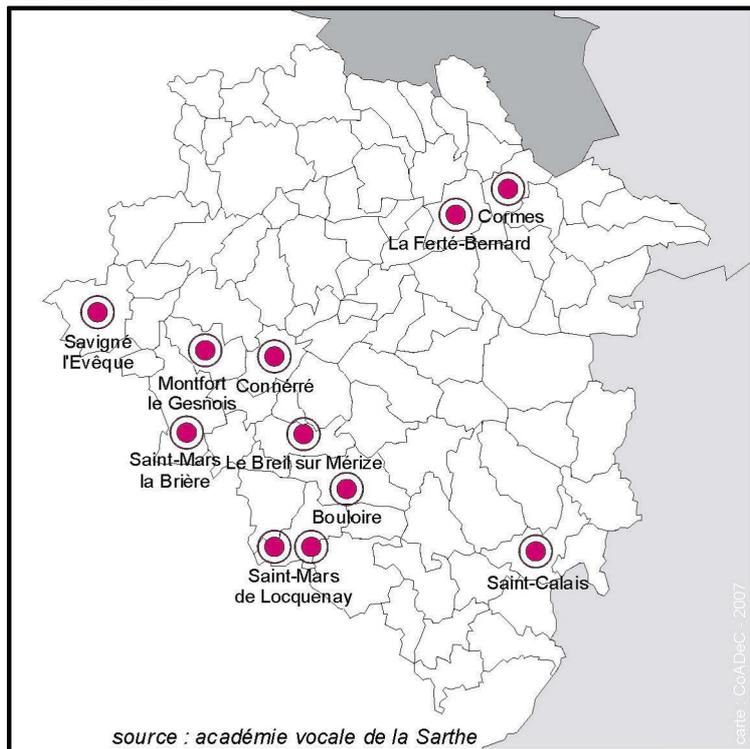
Les 17 structures affiliées à la Fédération Musicale de la Sarthe regroupent 792 adhérents, dont environ une moitié d'élèves suivant des cours de musique, l'autre moitié étant composée de musiciens amateurs intégrés à différents orchestres.

Les 11 harmonies du Pays et la batterie-fanfane de Saint-Calais regroupent chacune de 20 à 40 participants.

Héritées des gardes françaises du XVIIIème siècle puis de la Révolution, les harmonies sont des ensembles musicaux regroupant la famille des bois, la famille des cuivres et la famille des percussions, tandis que la fanfare est formée uniquement de cuivres et de percussions.

Si la plupart des formations se sont spécialisées dans la musique militaire, déambulatoire ou de fête de rue, d'autres développent des concerts en salle.

Les chorales



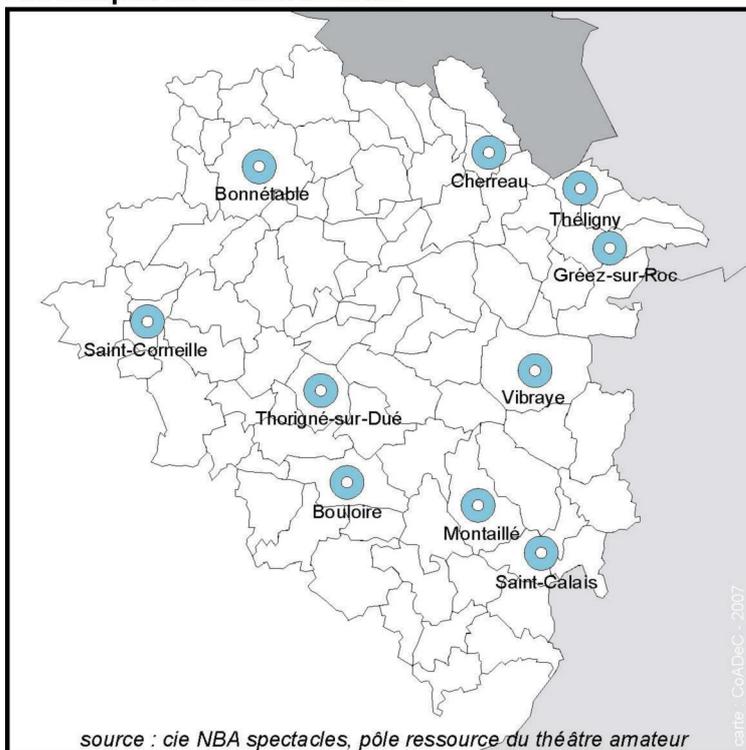
L'Académie Vocale de la Sarthe est une structure associative créée en octobre 1999 à l'initiative du Conseil Général.

Son objectif est de faciliter la formation des choristes, des amateurs de chant et des chefs de chœur sarthois.

L'Académie édite un journal "Les Échos de l'Académie Vocale", et organise des stages, des journées pédagogiques et des rencontres.

A l'échelle du Pays du Perche Sarthois, l'Académie Vocale de la Sarthe reconnaît 11 chorales .

Les troupes de théâtre amateur



10 troupes amateurs de théâtre sont recensées sur le Perche Sarthois par la compagnie NBA spectacles, Centre de ressource départemental du théâtre amateur.

Chaque année des rencontres de théâtre amateurs invitent 5 ou 6 troupes à présenter leur dernière création au théâtre Epidaure de Bouloire.

Des stages et formations sont proposés aux comédiens amateurs : mise en scène, corps et voix, interprétation...

A côté des pratiques amateurs collectives, plus simples à quantifier et à identifier, il n'est pas possible dans le cadre de la présente étude de repérer l'importance des pratiques individuelles. Ne doutons pas que la pratique de la musique, de la peinture ou de l'écriture en amateur (*que ce soit en solitaire ou en petits groupes non formalisés*) soit une réalité largement développée.

2.4 spectacle vivant

a/ création

A l'échelle du Pays l'opérateur principal en matière de spectacle vivant est la **Compagnie NBA Spectacles**. Cette compagnie est reconnue par l'ensemble des partenaires culturels et a une vocation départementale, voire régionale, par les différentes missions qui lui sont confiées.

La Compagnie NBA, créée en 1987, est implantée à Bouloire où elle gère et anime le théâtre Epidaure depuis 2001.

Le travail de cette compagnie comprend deux volets principaux, qui cernent bien les deux "entités" à distinguer :

- un travail de création (*essentiellement mené dans le cadre de la compagnie NBA Spectacles*)
- un travail de développement culturel (*essentiellement mené dans le cadre du théâtre Epidaure*).

Il est important de bien comprendre que, malgré une évidente porosité entre les différentes missions de la compagnie – porosité qui permet de donner un sens à l'ensemble du projet – chaque "entité" est subventionnée sur des budgets différents. De même, le personnel est affecté à des missions spécifiques (*personnel de la compagnie ou du théâtre*).

La compagnie est subventionnée, par conventions avec la Communauté de communes du Pays Bilurien, le Conseil Général de la Sarthe, le Conseil Régional des Pays de la Loire, la ville du Mans et la Direction Régional des Affaires Culturelles.

Les subventions concernent soit le travail de la compagnie, c'est à dire essentiellement l'aspect concernant la création de spectacles, soit le théâtre Epidaure.

La compagnie NBA est :

- "Scène départementale pour le jeune public" (*label du Conseil Général de la Sarthe*) et dans ce cadre-là, elle a l'obligation de programmer 6 spectacles destinés au jeune public par an.
- "Scène conventionnée Théâtre de Territoire" par le Ministère de la Culture avec différentes missions : programmation, sensibilisation des publics et accueil de jeunes compagnies en résidence
- Centre de Ressource pour le Théâtre Amateur à l'échelle de la Sarthe
 - ✓ rencontres théâtrales amateurs
 - ✓ édition d'une brochure trimestrielle : "Les 3 Coups"
 - ✓ travail sur le répertoire : accessibilité des livres (*coopération avec la BDS*)
 - ✓ soutien au projet (*intervention d'un professionnel, formation...*)
- A cela se rajoute une mission intercommunautaire de développement des publics

L'accueil de jeunes compagnies en résidence permet d'une part un soutien à la création et d'autre part l'organisation de rencontres et d'animations auprès de la population (*entre 3 et 5 compagnies sont accueillies tous les ans et proposent lectures, rencontres, travail avec les collèges, les amateurs, répétitions publiques...*).

Enfin des jumelages sont mis en place avec des établissements de santé (*IME, CAT, association ACTES*) dans un souci d'accessibilité à la vie culturelle pour les populations relevant de secteurs spécialisés.

Avec une programmation ouverte sur différentes disciplines du spectacle vivant (*théâtre, musique, conte, cirque...*) et les différentes missions qu'elle remplit par convention (*DRAC, Conseil Régional, Conseil Général, Communauté de communes du Pays Bilurien*), il pourrait être envisagé de confier à la compagnie NBA Spectacles une mission de développement du spectacle vivant à l'échelle du Pays du Perche Sarthois. Cela permettrait aux différents programmateurs non professionnels du territoire (*exemple : Le Quai des Arts à Vibraye*) de disposer d'un centre ressource, d'organiser des résidences à l'échelle du Pays afin de garantir une présence artistique et des animations dans les différentes communautés de communes et d'envisager des événements fédérateurs qui participeraient à la reconnaissance du Pays comme acteur de la dynamique culturelle.

Le théâtre du Merle Blanc est une compagnie professionnelle de théâtre créée à Rennes par Christine Burnet. En 2003, la compagnie déménage à la Ferté-Bernard, tout en conservant son centre administratif à Rennes, où sont les attaches, les reconnaissances institutionnelles historiques (*soutien de la Région Bretagne, du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, de la Ville de Rennes*), et les réseaux de diffusion. En arrivant dans la Sarthe, la compagnie a intégré Jérôme Côme, comédien fertois et Marie-Laure Thébaud, professeur de chant de l'Escal, et rallié les soutiens de la région Pays de la Loire, du Conseil Général de la Sarthe et de la ville de la Ferté-Bernard.

Principalement tourné vers le théâtre jeune public, le théâtre du Merle Blanc a initié depuis 2005 un festival centré sur cette forme, avec l'idée de réunir les écoles rurales autour de spectacles qui leur sont destinés. En trois éditions, le festival de théâtre jeune public n'a cessé de prendre de l'ampleur ; en 2007, il a accueilli, en plus du Merle Blanc, deux compagnies de théâtre jeune public (*une de l'Orne et une de Belgique*), qui ont joué leur spectacle à Tuffé et à Vibraye, accueillant 1 500 enfants. En 2008, le festival devrait accueillir 4 compagnies dont deux venues de Belgique. Soutenu par le Conseil Général, les collectivités locales et les écoles, cet événement pourrait tout à fait s'étendre à l'échelle du Pays.

Le théâtre du Merle Blanc intervient régulièrement en milieu scolaire (*classes à PAC, ateliers*), et a participé avec le Pays d'Art et d'Histoire à diverses animations autour du patrimoine : ballades contées, monument du mois, etc.

Jérôme Côme encadre également les Ateliers du Théâtre Fertois, troupe amateur qui joue une douzaine de représentations par an, en variant les formes explorées (*clown, commedia dell'arte, masque, pièce policière...*).

La compagnie Jamais 203, historiquement implantée à Coulaines, s'est récemment rapprochée de Saint-Calais via l'emménagement de son responsable, Didier Grignon, sur le territoire.

La compagnie, au travers de son personnage récurrent : Roger Toulemonde, revisite des archives cinématographiques pour les mêler à ses spectacles. Cinéma des années 50/60, cinéma érotique sont le support à des formes souvent ambulantes.

Didier Grignon est également l'initiateur de l'association Cacophonie (*basée à Coulaines, au nord de la Communauté Urbaine du Mans*), qui est un Centre Départemental de Ressources Théâtrales Jeunes et Tous Publics de la Sarthe. Son objectif est de favoriser la rencontre des publics avec des artistes proposant des petites formes de spectacle vivant. L'idée est d'amener au théâtre des personnes qui ne fréquentent pas souvent les lieux culturels. Cacophonie assure des diffusions départementales Jeunes Publics, accueille des compagnies en résidence, forme et sensibilise le public sur le fait que l'enfant est un spectateur à part entière. Des répétitions publiques, des rencontres avec les artistes sont proposées, des documents sont à disposition au centre de ressources. Les comités d'entreprises, les associations, les crèches, halte-garderies et toutes les structures en lien avec la petite enfance peuvent contacter Cacophonie pour mettre en place un spectacle approprié à leurs exigences.

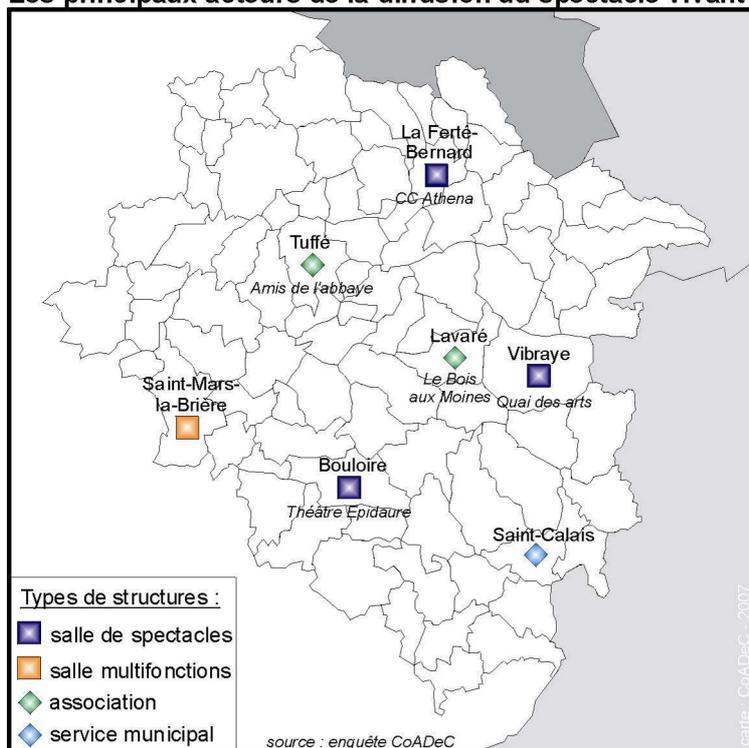
La compagnie Oyana est également implantée à la Ferté-Bernard, où Christelle Goudet encadre des ateliers théâtre pour les enfants (*à l'Esca*). La compagnie est spécialisée en théâtre jeune public.

Le Pays du Perche Sarthois a la chance d'avoir sur son territoire des ressources artistiques professionnelles, avec une ligne de force autour du théâtre jeune public. Ces ressources sont essentielles à la dynamique culturelle locale, et devront être des points d'appuis à la réflexion en terme de développement culturel du Pays.

Les compagnies implantées démontrent bien qu'en plus de leur travail fondamental de création, ce sont bien souvent elles qui apportent des projets et mettent en place des actions au service des populations.

b/ diffusion

Les principaux acteurs de la diffusion du spectacle vivant



Seule scène conventionnée du Pays, le **théâtre Epidaure**, à Bouloire est une structure "pilote" en la matière et ce à une échelle bien plus large que le Perche-Sarthois.

Que ce soit sur l'accueil en résidence de compagnies en émergence ou encore sur la programmation jeune public, Epidaure est une structure à la pointe du spectacle vivant. Au vu de la taille de la commune d'implantation, l'importance et le rayonnement de l'équipement sont exceptionnels.

Considéré comme un des leviers du développement local par la



Théâtre Epidaure

sont d'abord le théâtre, puis le conte, le cirque, la musique, la chanson, les arts de la rue.

Communauté de communes du Pays Bilurien (*qui a la compétence culturelle pour le domaine du spectacle vivant*), le théâtre Epidaure, sous la responsabilité de la compagnie NBA spectacles, programme pour sa septième saison 2007-2008 vingt spectacles différents dont sept destinés au jeune public. 46 représentations seront jouées au total, soit une moyenne de plus de deux représentations par spectacle, dans ce théâtre de 150 places. Les formes programmées

Hormis la diffusion et l'aide à la création, le théâtre Epidaure mène de nombreux partenariats avec des troupes de théâtre amateur et avec le milieu scolaire, initie de nombreuses actions de sensibilisation (*rencontres d'artistes, lectures à la bibliothèque, répétitions publiques, échanges, etc.*) et de décentralisation (*représentations dans les communes du Pays Bilurien*), et accueille des séances de Cinéambul (*par l'association des Familles rurales de la Sarthe*).

Trois permanents assurent le fonctionnement du lieu : une secrétaire-comptable, une médiatrice culturelle (*aussi chargée de communication*), une personne en charge des missions confiées à l'équipement (*résidences, partenariats...*).



CC Athena



CC Athena

Créé en 1994, le **centre culturel Athena** de la Ferté-Bernard (*424 places assises*) assure une saison de spectacles variés avec pour objectif principal de "faire venir le maximum de publics diversifiés". En 2006-2007, 19 spectacles sont programmés,

dont 7 concerts, 5 pièces de théâtre, 3 spectacles d'humour et 4 spectacles jeune public.

Au total, 5,5 personnes en emplois équivalents temps plein s'occupent de la salle (*1 à la régie, 2 agents techniques + 1 mi-temps, la responsable culturelle, et 1 assistante à l'accueil/administration*).

Bien que sous régime municipal, la partie administrative et financière de la structure est gérée par une Société d'Economie Mixte (*SEM*).

Athena accueille cette saison trois compagnies professionnelles en résidence, aide ponctuellement des compagnies amateurs (*prêt de la salle*), diffuse des films dans le cadre de "Connaissance du Monde" et anime six fois dans l'année un "café de la culture", rendez-vous avec un passionné (*écrivain, peintre, cinéphile, poète, comédien...*)

Avec 629 abonnés (*dont 352 jeunes par le biais du Pass culture initié par le Conseil Régional*), 4700 spectateurs tout public et 3408 scolaires issus de 28 écoles, le centre culturel Athena remplit pleinement son rôle d'animation et de diffusion.



Inauguré en novembre 2006, le **Quai des arts** à Vibraye vient de lancer sa deuxième saison. Aménagée dans un ancien hall de gare, la salle de spectacles comprend 154 places assises, une salle d'exposition et une salle de réception.

En régie municipale directe, la programmation est établie avec une commission culturelle élargie aux associations locales. Une employée municipale s'occupe du lieu quasiment à temps plein (*ménage, accueil, affichage...*), un régisseur intermittent est employé ponctuellement et une personne du service technique de la commune se forme à la régie.

A côté d'une programmation amateur assurée par des associations, la mairie programme une dizaine d'artistes professionnels chaque année.

L'apparition de ce nouvel équipement dans un territoire vierge de lieu de diffusion adapté a très rapidement fait du Quai des arts un partenaire de premier choix pour de nombreux opérateurs : association des Familles rurales pour la diffusion cinéma, atelier théâtre du collège de Vibraye, théâtre du Merle Blanc pour le festival de théâtre jeune public, festival *Be Bop* du Mans (*musiques actuelles*), etc.

L'**Espace du Narais** à Saint-Mars la Brière est une salle polyvalente à vocation culturelle construite il y a 3 ans, avec 405 places assises sur des gradins rétractables. Une animatrice municipale, également responsable de la bibliothèque et du secteur enfance-jeunesse établit en partenariat avec une commission culturelle le choix de 7 à 8 spectacles professionnels chaque saison. En 2006-2007, l'Espace du Narais a accueilli 3 concerts, 2 spectacles jeune public, 2 pièces de théâtre et une soirée conte.

A proximité directe de l'agglomération du Mans, l'équipement *-récent-* cherche encore ses marques afin de fidéliser un public issu de la commune. Cela se fera probablement grâce au bouche à oreille et au développement d'actions de sensibilisation.

Sans équipement adapté à la diffusion, d'autres acteurs du territoire programment plus ou moins ponctuellement des spectacles. C'est le cas de la **commune de Saint-Calais**, qui dispose d'une responsable culturelle, et d'associations comme **les Amis de l'abbaye de Tuffé** ou encore **le Bois aux Moines** à Lavaré.

Entre les lieux de diffusion, les associations et les événements, le Perche Sarthois dispose d'un premier maillage et d'une offre en matière de spectacle vivant déjà très intéressante. Les acteurs ont l'habitude de coopérer entre eux, même si c'est généralement de manière très ponctuelle.

Resterait à développer l'offre dans le Nord-Est et le centre du territoire, à accentuer les partenariats sur de véritables projets culturels partagés, et à investir des esthétiques moins représentées (*danse, musiques actuelles, par exemple*) pour parfaire l'offre existante.

2.5 arts visuels et artisanat d'art

a/ arts visuels



La Laverie est devenue le 1er février 2006 un établissement public industriel et commercial créé par la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.

Géré par une association pendant 7 ans, ce centre se voit ainsi confirmé comme la structure à compétence culturelle de la Communauté de communes et ce pour les arts plastiques et les nouvelles technologies au travers des deux cyber-bases (*La Ferté-Bernard et Tuffé*).

Dans un lieu rénové en 2007, le centre accueille des expositions d'art contemporain selon une programmation établie par l'équipe de trois personnes. D'autres expositions sont organisées en partenariat avec le FRAC (*Fonds Régional d'Art Contemporain*) des Pays de la Loire. Un studio a été aménagé sur place pour pouvoir accueillir des artistes en résidence de création.

La Laverie propose des ateliers ouverts aux enfants, aux adultes et aux personnes handicapées. Les activités sont diverses : peinture, arts plastiques, céramique, photo, vidéo, infographie... en initiation ou en perfectionnement. Chaque atelier est proposé par un artiste ayant une démarche artistique confirmée et singulière. Autour d'ateliers pour adultes poly-handicapés du centre Lesieur Soulbieu, une expérience avec des artistes a été développée et se poursuit actuellement.

La manifestation artistique de la Laverie qui touche le plus grand nombre de scolaires a lieu à l'occasion du festival Artec. En effet tous les ans, la Laverie, l'Éducation Nationale et l'enseignement privé catholique se rassemblent pour produire un moment fort du festival.

Tout au long de l'année scolaire, la Laverie accueille des groupes scolaires dans ses ateliers dans le cadre des classes à PAC et pour découvrir ses expositions. Des médiations pédagogiques des expositions sont proposées par une personne chargée des actions éducatives et de sensibilisation.

La Laverie coopère avec l'association "Lumières fertaises" notamment dans la cadre du programme "un artiste, un lieu" pour assurer la création de vitraux pour des églises ou monuments d'après des maquettes exécutées par des artistes. Les "lumières fertaises" s'engagent à réaliser 6 oeuvres vitrail en contre partie de la mise à disposition de l'atelier et du four verre.

La Laverie s'associe à l'association "La céramique à Prévelles-Tuffé" pour mettre en place le projet initié par Philippe Ménard de création d'une biennale de la céramique et de résidences d'artistes céramistes. La Laverie mettra à disposition l'atelier et le matériel céramique et son expérience avec les écoles pour la médiation scolaire : information dans les classes, création de fiches pédagogiques, accueil de classes à PAC...



D'autres lieux d'exposition *-plus modestes-* existent sur le Pays, comme par exemple la "galerie" du Quai des Arts, salle de spectacle aménagée dans un ancien hall de gare à Vibraye, et inaugurée en novembre 2006.

D'après un recensement effectué par madame Edwige Guillon, elle-même artiste peintre, le Perche-Sarchois abriterait **une trentaine d'artistes** : peintres, photographes, sculpteurs et artisans d'art.

Ce potentiel pourrait permettre d'envisager un événement autour des arts plastiques, du type "ouverture des ateliers d'artistes", permettant d'inviter les visiteurs à cheminer selon le circuit des lieux de travail des artistes à travers le Pays.

b/ artisanat d'art

Le Pays du Perche-Sarchois a connu une grande **tradition de paysans-potiers**, vivace depuis le XV^{ème} siècle jusqu'au début du XX^{ème} siècle.

Autour de la maison de Ludovic Barbé, dernier héritier de ces potiers-populaires (*en activité jusqu'en 1952*), l'association "Prévelles, terre vivante des potiers" s'est créée afin de racheter le bâtiment (*avec le soutien de la municipalité et du Conseil Général*), devenu depuis 1998 la "Maison du Potier" de Prévelles, qui accueille aujourd'hui le public autour d'un espace muséographique comprenant l'ancien four, et autour d'une exposition-vente d'œuvres réalisées par les artisans locaux. La Maison du Potier accueille chaque année environ 4 000 visiteurs.

Depuis 2004, une Biennale de céramique est organisée à Prévelles et à Tuffé par l'association "La céramique à Prévelles-Tuffé", sous l'impulsion de Philippe Ménard, lui-même céramiste. La biennale invite à chaque édition un pays de l'Est reconnu pour sa tradition de céramique populaire : Bulgarie en 2004 et Lituanie en 2006. Un artiste du pays invité est accueilli en résidence 3 mois avant la tenue de l'événement, hébergé dans une maison achetée par le communauté de communes de l'Huisne Sarchoise, avec un atelier, un four à bois et un four à gaz. Le reste du temps, cet outil est mis à disposition (*contre une location*) de jeunes créateurs français qui débutent leur activité.

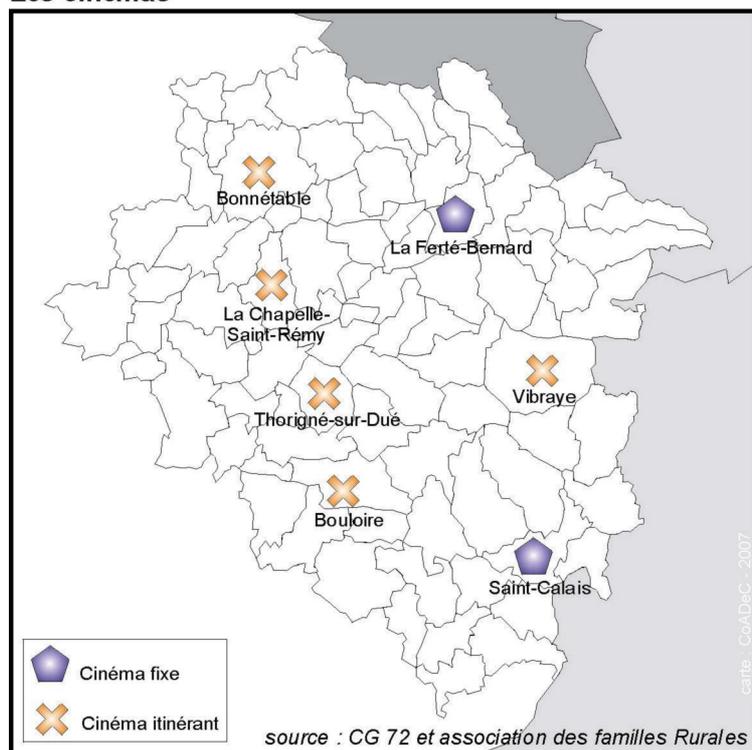
La biennale mêle stages, expositions et animations et accueille près de 6 000 visiteurs sur une semaine et demi en juillet.

Cette dynamique autour de l'art céramique est renforcée par la présence sur le Pays de quatre potiers : Fabienne Gilles à Tuffé, Philippe Ménard à Saint-Denis des Coudrais, Françoise Auvray à Courcival et Didier Hoft à Tuffé.

Au cœur de la "route du vitrail", le Perche Sarchois bénéficie d'un patrimoine remarquable en la matière. Cette tradition se perpétue aujourd'hui, notamment au travers d'associations comme **Lumières Fertoises Le Club Vitrail**, fondée en 1995, avec pour objectif d'initier des jeunes de 12 à 18 ans, à l'histoire, au patrimoine, et à la création artistique par le biais de la conception et de la réalisation de vitraux pour l'église romane de La Bosse.

2.6 cinéma

Les cinémas



Le département de la Sarthe (*hors agglomération du Mans*) dispose de 8 salles de cinéma.

Le Pays du Perche Sarthois compte **2 salles fixes** de cinéma, à la Ferté-Bernard et à Saint-Calais, toutes deux gérées par des associations.

Le cinéma de La Ferté-Bernard compte deux salles. La fréquentation, en évolution constante, est passée de 31 000 spectateurs en 2003 à 36 000 en 2006.

Le cinéma de Saint-Calais compte une seule salle et accueille environ 6 000 spectateurs par an.

Les deux cinémas travaillent en concertation pour établir leur programmation et en coopération avec l'association "Graine d'Image"²⁴.

Ils sont tous les deux parties prenantes dans les dispositifs "Ecole au cinéma", "Collèges au cinéma" (*dispositifs initiés par le Centre National de la Cinématographie et adaptés par le Conseil Général de la Sarthe aux réalités et aux capacités du territoire – ils sont gérés par des associations*) et "Lycéens au cinéma" (*dispositif régional*). Ces programmes à destination des publics scolaires permettent aux cinémas une ouverture en journée et donc une augmentation de leur fréquentation.

Les deux cinémas participent également au festival Graine d'Image Junior, proposé par Graine d'Image, destiné au jeune public.

Le cinéma de la Ferté-Bernard propose un cycle annuel de cinéma "art et essai" en version originale : "Les indépendants". Il mène une politique d'ouverture vers de nouveaux publics et travaille avec 18 comités d'entreprise, ce qui explique en partie l'augmentation des chiffres de fréquentation.

Ce cinéma, avec l'aide du Conseil Général, a investi dans des "boucles magnétiques", dispositif adapté aux personnes malentendantes.

Le Conseil Général de la Sarthe participe au développement des salles de cinéma en apportant un soutien financier pour l'équipement. C'est ainsi qu'a été rendue possible la mise en place d'une billetterie informatisée. Un budget départemental est également consacré à la modernisation des salles (*exemple : climatisation*). L'achat de deux projecteurs numériques est en projet à La Ferté-Bernard.

²⁴ association relais, à l'échelle du département de la Sarthe, qui anime un réseau de diffusion de films "art et essai" regroupant 9 salles de cinéma et 2 circuits itinérants

Deux opérateurs de **circuit itinérants**, subventionnés par le Conseil Général, interviennent sur le Pays du Perche Sarthois.

Le dispositif Ballad'Images est mis en place par l'association Familles Rurales. Ce dispositif concerne 9 salles dans la Sarthe. Sur le Pays, Ballad'Images diffuse un film une fois par mois à Vibraye au Quai des Arts et à La Chapelle-Saint-Remy dans la salle polyvalente.

La diffusion proposée par l'association Cinéambul concerne 25 salles de cinéma sur le département de la Sarthe. Sur le Pays, Cinéambul diffuse à Bonnétable (*salle Mélusine*), à Thorigné-sur-Dué et à Bouloire (*Centre Culturel*).

2.7 événementiel

Recensées dans un guide de programmation du Pays d'Art et d'Histoire, de nombreuses fêtes locales rythment le territoire et accueillent ponctuellement des spectacles ou des expositions, professionnels ou amateurs.

Le Pays du Perche Sarthois est également le siège de **plusieurs festivals ou événements culturels**, que nous avons déjà évoqués dans de précédentes pages : festival jeune public à Vibraye et Tuffé organisé par le théâtre du Merle Blanc (*voir page 38*), Salon du livre à Bonnétable, Lire en fête dans plusieurs bibliothèques du territoire, Rencontres de théâtre amateur d'Epidaure (à *Bouloire*), Biennale d'art céramique (*voir page 43*), "Mots d'Hiver, conteurs en milieu rural" (*voir page 34*)...

Ajoutons à cette liste l'évènement "phare" du Pays, les rencontres Artec de la Ferté-Bernard qui accueillent 80 000 visiteurs par édition et sont le plus grand rassemblement d'élèves ingénieurs en Europe et le deuxième événement festif de la Sarthe, juste après les 24 Heures du Mans.

Les moments phares de la manifestation sont la Coupe de France et d'Europe de Robotique. Ces compétitions ont atteint une renommée internationale et constituent pour les futurs ingénieurs une occasion unique de mettre en pratique leurs connaissances sur le terrain et de rencontrer les recruteurs des plus grandes entreprises.

En lien avec la Laverie, le festival accueille des installations artistiques mêlant art et technologie, ainsi que des concerts et spectacles gratuits sur une semaine au mois de mai.

Soirs au village est un festival de musiques (*actuelles, principalement*) né en 1997 à Saint-Calais, sous le prestigieux parrainage de Manu DIBANGO, qui y donne chaque année le concert d'ouverture. Le célèbre jazzman est fortement lié à la ville, puisque l'histoire veut que c'est là qu'il arrive, en provenance du Cameroun au printemps 1949, pour poursuivre ses études.

La proximité de la vitalité culturelle du Mans induit des retombées positives pour le Pays du Perche-Sarthois, puisque plusieurs festivals du Mans "investissent" le Pays : c'est le cas de *Be Bop* (*musiques actuelles*) qui décentralise cette année un concert à Vibraye, ou de l'*Europa jazz festival* qui propose une soirée au Centre Culturel Athena.

Les événements culturels et les festivals offrent des temps d'engagement (*souvent bénévole*), d'échanges et d'animations culturelles très importants pour le territoire.

Très visibles et identifiés par les habitants et aussi à l'extérieur du Pays, les festivals peuvent également être des supports à de véritables actions de développement culturel : résidences d'artistes, ateliers de pratiques artistiques, actions à l'année...

3.

Synthèse du type atouts / faiblesses

Atouts	Limites
<p>le Pays du Perche-Sarchois dispose de plusieurs pôles culturels remarquables : théâtre Epidaure à Bouloire, école de musique intercommunale Bessé/Saint-Calais/Vibraye, la Laverie à La Ferté-Bernard, art céramique à Prévelles, etc.</p>	<p>Le Pays ne dispose pas d'une ville-centre à fort rayonnement culturel susceptible de dynamiser l'ensemble du territoire. Pour pallier le risque de dispersion des énergies, le Pays a un rôle de coordination crucial à jouer dans le domaine culturel</p>
<p>une implication de certaines communes et communautés de communes dans la vie culturelle qui se traduit par des dispositifs de financement</p>	<p>manque de professionnels culturels dont le travail permettrait un meilleur suivi des actions en cours, un encouragement aux nouveaux projets, la mise en place d'actions de sensibilisation et de coordination</p>
<p>des habitudes de démocratisation culturelle sont à l'œuvre : importance des mouvements d'éducation populaire, accessibilité des publics spécifiques (<i>personnes handicapées...</i>)</p>	<p>le travail est à poursuivre pour le développement de l'offre en direction des publics jeunes, des personnes socialement défavorisées...</p>
<p>un patrimoine historique riche et diversifié, valorisé par le Pays d'Art et d'Histoire et de nombreuses associations d'animation</p>	<p>la mise en résonance du patrimoine et des pratiques artistiques contemporaines pourrait être développée</p>
<p>9 000 lecteurs fréquentent une des 24 bibliothèques du Pays, animées par 22 personnels salariés et 139 bénévoles</p>	<p>- pas de structuration de l'offre de lecture publique à l'échelle des EPCI - peu de partenariats durables entre les bibliothèques</p>
<p>plus de 1 000 élèves suivent des cours de musique dans une école territoriale, associative, une harmonie ou une structure socioculturelle</p>	<p>- les professeurs effectuent souvent un nombre d'heures hebdomadaires très faible, sous statut précaire, d'où une difficulté à attirer des professeurs diplômés sur le territoire - le partenariat entre les écoles et avec les différents types d'acteurs reste à développer à l'échelle du pays - l'enseignement de la danse est très peu visible sur le territoire</p>
<p>une présence artistique non négligeable sur le territoire : compagnies de théâtre, céramistes, etc.</p>	<p>des artistes dont le travail n'est pas toujours suffisamment valorisé par les collectivités</p>
<p>des pratiques artistiques en amateur importantes : 11 harmonies, 11 chorales, 10 troupes de théâtre... et structurées à l'échelle départementale</p>	<p>certaines de ces pratiques pourraient être le support d'événements à l'échelle du Pays (<i>rencontres chorales...</i>)</p>
<p>4 lieux équipés pour la diffusion du spectacle vivant, dont une scène conventionnée à Bouloire</p>	<p>certaines formes ou esthétiques demeurent absentes, comme la danse, par exemple ou très rares, comme les musiques actuelles</p>
<p>arts plastiques : une dynamique de l'art contemporain à La Ferté-Bernard, une tradition de l'art céramique autour de Prévelles</p>	<p>une visibilité plus grande pourrait être donnée aux artistes locaux (<i>ex : journée d'ouverture des ateliers</i>)</p>
<p>2 cinémas fixes et 5 lieux d'accueil de cinéma itinérant</p>	<p>l'accès au cinéma pour les personnes ayant un handicap reste à développer (<i>sous-titrage en français, audio-description...</i>)</p>

CONCLUSION de l'état des lieux

L'état des lieux culturel du Pays du Perche Sarthois montre un Pays où les propositions artistiques et culturelles sont nombreuses mais manquent souvent de coordination et ont parfois des difficultés pour se développer.

En l'absence de ville-centre ayant un rayonnement culturel sur l'ensemble du territoire, des pôles se sont développés. On peut ainsi localiser un pôle Arts Plastiques sur La Ferté-Bernard, un pôle Spectacle Vivant sur Bouloire, un pôle Enseignement Musical sur Saint-Calais. Cette situation, qui rend plus complexe l'émergence d'une politique culturelle coordonnée à l'échelle du territoire, devra cependant être utilisée comme un levier pour faire émerger une dynamique nouvelle.

En s'appuyant sur le tableau "atouts-limites" ci-dessus, la deuxième partie de cette étude proposera des axes stratégiques de développement culturel à l'échelle du Pays en prenant en compte les acteurs et les projets déjà à l'œuvre. Il s'agira de poser les bases d'un ensemble cohérent répondant au souci de permettre à tous l'accès aux diverses propositions culturelles.

4.

Pistes de développement

4.1 Caractéristiques culturelles du Pays du Perche Sarthois

Le diagnostic de l'offre culturelle du Pays du Perche Sarthois permet de dégager un certain nombre de particularités ou caractéristiques du territoire en matière culturelle :

- des esthétiques en avant : le théâtre, les arts plastiques et l'artisanat d'art, d'autres en retrait (*comme par exemple les musiques actuelles ou la danse*),
- la présence d'acteurs diversifiés, majoritairement associatifs, et non centralisés sur le territoire
- un souci partagé de l'accès à la culture au plus grand nombre
- la présence de compagnies professionnelles de théâtre, avec des lignes fortes : création jeune public, liens avec les pratiques amateurs...
- un espace et une manifestation centrés sur l'art céramique (*Prévelles/Tuffé*)
- un pôle d'art contemporain (*La Ferté-Bernard*)
- des lieux de diffusion du spectacle vivant de formats variés : salle multifonctions (*Saint-Mars la Brière*), petit théâtre municipal (*Vibraye*), grande salle municipale (*La Ferté-Bernard*), Scène conventionnée (*Bouloire*).
- un patrimoine riche et valorisé (*par les collectivités, le Pays d'art et d'histoire et les associations*)

Hormis pour le secteur du patrimoine, l'état des lieux culturels ne permet cependant pas de dégager une identité culturelle du Perche Sarthois très lisible, en dehors de l'addition d'acteurs et d'initiatives. C'est probablement par la coopération des acteurs et la mise en synergie des différents territoires qui composent le Pays qu'une identité culturelle forte pourra à terme se dégager.

Plusieurs leviers du développement culturel sont apparus au cours de l'étude :

- un besoin de coordination territoriale des acteurs et des actions
- un déficit "d'agents" de développement culturel à combler
- une structuration à l'échelle intercommunale restant à construire (*EPCI et Pays pour la culture en général et des secteurs en particulier : lecture publique, enseignements artistiques...*)

4.2 Intercommunalités et financement de la culture

Si les communes sont bien -et de loin- les premiers financeurs de la culture à l'échelle de la France, en 2002, la culture apparaît déjà comme une compétence à part entière exercée par 40 % des Communautés de Communes²⁵.

Concernant les Pays, la culture est un élément présent dès leur naissance, au travers notamment de leur Charte constitutive. Nombreux sont ceux qui intègrent le champ culturel à leur contrat de territoire, et lancent des réflexions spécialisées.

Les raisons principales de l'engagement culturel des Communautés de Communes et des Pays sont présentées dans le tableau ci-dessous (*même si celui-ci concerne plus globalement l'ensemble des EPCI*). On peut constater que les raisons invoquées rejoignent les problématiques soulevées par le Pays du Perche Sarthois.

LES RAISONS DE L'INTERVENTION DES EPCI DANS LE DOMAINE CULTUREL

	Ensemble des EPCI	EPCI de moins de 10 000 h.	EPCI de 10000 à 19999 h.	EPCI de 20 000 à 49 999 h.
Complémentarité/mise en réseau du parc d'équipements au plan intercom.	22,2%	13,7%	30,6%	33,3%
Mutualiser les dépenses consacrées à la culture sur le territoire	27,6%	25,0%	36,1%	36,4%
Améliorer l'accès aux pratiques culturelles pour tous	71,5%	75,8%	58,3%	69,7%
Organiser la concertation avec les acteurs culturels locaux	37,6%	33,9%	41,7%	42,4%
Mieux gérer l'argent public consacré à la culture	16,3%	16,1%	25,0%	6,1%
Intégrer la culture dans la stratégie globale de développement local	63,8%	64,5%	69,4%	66,7%
Contribuer à la construction de l'identité du territoire intercommunal	47,5%	46,0%	38,9%	57,6%
Créer une image de dynamisme culturel	47,5%	60,5%	44,4%	39,4%
Faire évoluer les pratiques culturelles	38,5%	37,1%	41,7%	42,4%

source : Intercommunalités culturelles / De nouveaux territoires en action // Pierre Heumel // 2002

L'action dans le secteur culturel apparaît donc prioritairement avec une volonté de démocratisation de l'accès à la culture lié au sentiment que la culture n'est pas un secteur isolé du reste de la vie collective mais bel et bien un des outils du développement local.

Et en effet, le choix de s'engager dans l'action culturelle entraîne des apports financiers souvent non négligeables sur les territoires - qui compensent en partie le montant du budget qui y est consacré – et met en œuvre une chaîne d'effets induits (*économiques ou symboliques*) qui profitent au dynamisme du territoire.

Parmi les plus évidents du point de vue économique, on peut citer :

- l'apport de subventions des collectivités (*État, Région et Département*) et/ou de l'Europe (*Leader +*)
- l'action au niveau de l'emploi (*artistes, techniciens culturels, graphistes, imprimeurs...*)
- la participation au développement des secteurs hôtelier et de restauration

Et du point de vue symbolique :

²⁵ *Intercommunalités culturelles / De nouveaux territoires en action // Pierre Heumel // 2002* (ouvrage réalisé par l'ADCF en partenariat avec le Ministère de la Culture et de la Communication)

- identité du territoire
- cadre de vie des populations
- image dynamique propice à l'installation de nouvelles entreprises

Sur le Pays du Perche Sarthois, on l'a vu dans l'état des lieux, le développement culturel est dans une phase de construction. Des équipes, des actions, des projets sont en place ou se construisent mais tout cela manque à ce jour de coordination et d'organisation à l'échelle du Pays.

Sur le plan financier, les 4 communautés de communes du Pays qui ont la compétence culturelle, sur un total de 6, ont un engagement financier très variable.

Les Communautés de Communes et la culture		
<i>Communauté de communes</i>	Budget culturel annuel...	...soit par habitant
<i>Pays de l'Huisne Sarthoise</i>	fonctionnement de La Laverie + subventions à Tuffé – Prévelles <u>soit environ 150 000 € par an</u>	Environ 6,45 €
<i>Val de Braye</i>	<i>école de musique : 56 400 €</i> + subventions diverses <u>soit environ 70 000 € par an</u>	Environ 7,10 €
<i>Pays Bilurien</i>	<i>fonctionnement du Théâtre Epidaure</i> + soutien au festival L'Estival <u>soit environ 32 000 € par an</u>	Environ 4,67 €
<i>Pays Calaisien</i>	école de musique interco 80 000 € + subventions diverses 3 000 € <u>soit environ 83 000 € par an</u>	Environ 10,62 €

L'engagement du Pays en matière culturelle pourrait être un moyen d'optimiser et de coordonner les différentes interventions des Communautés de Communes. Par une telle démarche, le Pays participerait à rendre plus lisible les différents actions culturelles, augmenterait leur accessibilité à l'ensemble de la population et donnerait plus d'efficacité aux sommes consacrées à la culture par les territoires.

Pour le Pays, cela impliquerait un engagement budgétaire progressif qui pourra être adapté aux besoins émergents.

Une première action possible pour marquer la volonté du Pays d'intervenir dans le champ culturel serait d'organiser des journées d'informations en direction des élus et des techniciens. Pour un coût réduit, il se placerait ainsi en situation de faire émerger des priorités sur son territoire par la concertation avec l'ensemble des partenaires. Il s'agit avant tout de créer une dynamique, une volonté de travailler ensemble : celle-ci ne peut naître que d'une réflexion partagée notamment à partir des éléments évoqués dans "les pistes de développement" du présent document.

4.3 Premiers axes de développement pressentis

Les premiers axes de développement détaillés ci-après sont à prendre comme des éclairages ou des illustrations de ce à quoi pourrait ressembler une politique culturelle de Pays. Ces axes ne sont ni fermés ni définitifs, puisqu'ils n'ont pas été validés par les instances élues du Pays, mais constituent des outils d'aide à la prise de décision.

- ❶ Soutien à l'existant
- ❷ Coordination territoriale de l'offre
- ❸ Accessibilité des pratiques
- ❹ Politique événementielle de Pays
- ❺ Aide aux projets émergents

❶ Soutien à l'existant

Si la prospective en terme de développement culturel engage dans une vision d'avenir pour le territoire, il apparaît important de positionner les premiers enjeux de ce développement sur le soutien et l'amélioration des acteurs et des actions déjà à l'œuvre sur le Pays. Avant d'en appeler à la nouveauté, il convient en effet de stabiliser des énergies existantes, qui demeurent souvent bien plus fragiles qu'il y paraît au premier regard.

Dans ce sens, les acteurs à soutenir pourraient être classés en deux grands types :

- les acteurs culturels (*publics et associatifs*) : lieux de diffusion, d'enseignements artistiques, organisateurs d'événements...
- les artistes : compagnies de théâtre, plasticiens, artisans d'art...

Quant aux modalités du soutien, elles pourraient revêtir des formes variées :

- aide financière aux projets ayant une dimension Pays, reconnue grâce à différents critères : l'ambition du projet, son originalité ou encore son rayonnement territorial
- aide technique aux artistes du Pays, en valorisant leur travail dans les outils de communication existants (*ou à inventer*), par l'incitation aux actions partenariales (*expositions groupées, événements...*), etc.

ex : certains Pays mettent en place des "bourses aux projets" qui chaque année aident financièrement un ou deux projets artistiques, retenus d'après la sélection d'une commission composée d'élus et de membres du Conseil de Développement.

② Coordination territoriale de l'offre

C'est par la pertinence de sa vision en terme d'aménagement du territoire et ses capacités de mise en relation des acteurs et des actions que le Pays trouve sa meilleure légitimité. Dans le secteur culturel, comme dans les autres, les actions de mise en réseau et de coordination des acteurs sont donc fondamentales à toute politique de Pays.

- La mise en réseau des acteurs concerne le plus souvent les domaines de la lecture publique, des enseignements artistiques, du spectacle vivant ou encore des arts plastiques...

Les objectifs des réseaux sont multiples : améliorer l'efficacité et l'impact des activités culturelles, éviter l'éparpillement des énergies, renforcer le maillage territorial de l'offre, inciter les rencontres entre les différentes forces de proposition et faire émerger des projets croisés...

ex : Sur le Pays de Haute-Mayenne, en concordance avec la politique départementale de la Mayenne, s'est mise en place depuis quelques années une organisation culturelle s'appuyant sur ses six communautés de communes ; ainsi la politique de lecture publique est intercommunale avec des personnels embauchés par les communautés de communes, tout comme l'enseignement musical, qui bénéficie en plus d'une coordination à l'échelle du Pays.

- L'amélioration des outils de communication est un moyen pour connaître et faire connaître les propositions culturelles d'un territoire. Cela peut passer par l'édition d'un support à l'échelle du Pays (*type agenda culturel*) qu'il soit sur format papier ou site internet, par l'intégration de volets culturels aux supports existants (*par exemple présentation d'un artiste ou d'un acteur culturel dans chaque édition du journal de Pays*), et aussi par un soutien financier et technique à la professionnalisation des communications des acteurs publics et privés (*pour les saisons culturelles, les événements*).

- Le développement de l'emploi culturel apparaît comme une des principales clés du développement culturel. L'état des lieux a relevé un déficit des postes d'agents culturels territoriaux ; la création de postes de responsables culturels dans les intercommunalités, voire d'un coordinateur culturel de Pays seraient de véritables leviers en faveur de la structuration des acteurs et de l'offre culturels.

ex : Le Pays Corbières-Minervois a fait le choix de recruter un coordinateur culturel, qui est en charge de la communication autour des activités culturelles du territoire, de l'animation du secteur et du montage de certains projets spécifiques.

③ Accessibilité des pratiques

De l'éducation populaire à la démocratisation de la culture, la question de l'accès à la culture est restée centrale -et non résolue. Lorsqu'une offre culturelle est proposée, il faut en effet souhaiter qu'elle s'adresse, attire et intéresse un public le plus large possible.

L'accessibilité à la culture peut être traitée sous trois angles : l'accessibilité géographique (distance à l'offre), sociale (habitudes culturelles) ou encore économique (conditions financières des personnes).

L'amélioration de l'accessibilité géographique à l'offre culturelle sur le Pays du Perche Sarthois passera par le développement de l'intercommunalité culturelle, que ce soit en matière de lecture publique, d'enseignements artistiques, ou encore de diffusion du spectacle vivant.

L'état des lieux a en effet montré que beaucoup de communes du Pays n'offrent pas d'accès direct à leur population à une offre de lecture publique ni d'enseignements artistiques ni de diffusion de spectacles ; la structuration de l'offre à l'échelle des Communautés de communes permettrait à terme une meilleure équité de l'accès à une offre "de base".

Le rôle du Pays pour accélérer cette prise en compte de l'importance de l'intercommunalité culturelle pourrait consister en l'organisation d'une journée d'information et de débats sur le développement culturel du territoire à destination des élus et des agents de développement.

L'accessibilité à la culture est partiellement dépendante des caractéristiques socio-professionnelles des personnes. Afin de limiter ce phénomène, il convient d'inciter à la multiplication des actions de sensibilisation et de médiation culturelle (*en les soutenant financièrement, par exemple*) qui visent à toucher l'ensemble de la population, et de s'appuyer sur les nombreux acteurs de l'éducation populaire présents sur le territoire (*Familles rurales, foyers ruraux, Maisons des Jeunes et de la Culture...*), en encourageant les liens avec les artistes et acteurs culturels du territoire.

Les *publics spécifiques*, qu'ils soient en situation de handicap physique ou mental, jeunes, retraités, familles, etc. font déjà l'objet d'offres particulières ou de conditions privilégiées d'accès à certaines offres de spectacles ou d'activités culturelles. S'appuyer sur cette habitude existante pour la développer pourrait devenir un véritable identifiant culturel du Pays du Perche Sarthois.

Afin d'éviter les freins économiques, une politique tarifaire de Pays pourrait être impulsée. Adaptée aux conditions sociales et familiales des personnes (*places à tarif réduit voire gratuites dans le réseau social*), une formule d'abonnement Pays permettrait à une personne s'abonnant dans un équipement culturel du Pays de bénéficier du tarif réduit dans tous les autres.

L'association Culture du Cœur, implantée au Mans, met à disposition des places de spectacles gratuites par le biais des institutions sociales et destinées aux personnes culturellement défavorisées. Un partenariat entre le Pays, les acteurs culturels du territoire et Culture du Cœur pourrait être envisagé.

④ Politique événementielle de Pays

S'il faut se méfier de la recherche d'un événement de Pays unique, en ce sens que l'événementiel ne crée que rarement un véritable développement culturel de territoire, les événements culturels dans leur ensemble marquent l'identité d'un territoire et suscitent une mobilisation et des échanges souvent remarquables.

Le Pays du Perche Sarthois pourrait envisager de soutenir certains événements existants, en ce qu'ils font partie de l'image du territoire, voire en impulser de nouveaux qui répondraient à un besoin.

Comme vu dans l'état des lieux, l'artisanat d'art et plus particulièrement l'art céramique occupe une place importante dans l'événementiel culturel du Pays. Le développement de la Biennale d'art céramique et d'actions en parallèle du festival (*expositions régulières ou temporaires, ouverture des ateliers d'artistes, accueil en résidence, ateliers de pratiques, etc.*) est bénéfique en terme d'identification du territoire et d'ouverture sur d'autres pratiques, d'autres pays.

ex : dans le Haut-Rhin, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller va s'appuyer sur les compétences de l'IEAC (institut européen des arts céramiques), pour créer un Pôle des Arts Céramiques ayant une vocation de développement économique du territoire autour de l'artisanat d'art.

D'autres possibilités ont été esquissées lors des rencontres qui ont nourri l'état des lieux, comme la possibilité d'élargir un festival de théâtre jeune public à l'échelle du Pays, de concevoir un week-end portes ouvertes des ateliers d'artistes (*en lien avec le tourisme*), d'organiser des rencontres de pratiques amateurs de Pays (*en théâtre, chorales, musique, arts plastiques*)... les possibilités ne manquent pas, et certaines pourront voir le jour si le Pays du Perche Sarthois s'engage dans ce sens aux côtés des porteurs de projets, dont certains sont déjà bien identifiés.

Afin de mêler événement, soutien à la création et à la sensibilisation artistique, des résidences d'artiste(s) partagées pourraient être imaginées, afin de lier les acteurs culturels du territoire autour d'un même projet, et de créer du sens artistique sur l'ensemble du territoire du Pays tout en allant à la rencontre des populations.

ex : une résidence d'artiste "partagée" pourrait par exemple inviter un photographe sur le territoire du Pays, en lien avec plusieurs acteurs culturels locaux, afin de mener un travail de création d'images sur plusieurs jours ou semaines. Le traitement de ces photographies pourrait dans un second temps être diffusé sous forme d'exposition ou de vidéo-projection d'images, avec rencontre de l'artiste, dans un grand nombre de communes.

⑤ Aide aux projets émergents

Si le premier axe de développement culturel du Pays du Perche Sarthois consistait à soutenir l'existant, positionner le dernier sur le soutien aux projets émergents doit être compris comme une ouverture nécessaire à la nouveauté.

Formuler comme axe de développement l'aide aux projets émergents vise à dynamiser le secteur culturel, en signifiant à ses acteurs que le Pays se positionne comme un soutien potentiel aux nouvelles idées.

Des critères d'attribution devront être retenus : ambition du projet, démarche partenariale, correspondance avec les autres axes précédemment définis (*mise en réseau de l'existant, coordination territoriale, accessibilité, événementiel*), etc.

Des esthétiques ou des domaines apparaissant particulièrement pertinents pour le territoire (*audiovisuel, Technologies de l'Information et de la Communication...*) ou répondant à un manque de représentation (*musiques actuelles, danse...*) pourraient être privilégiés.

ex : la Région Alsace a mis en place un dispositif qui encourage les acteurs artistiques et culturels à monter des projets croisés, c'est à dire associant différentes équipes dans des disciplines variées, tissant des liens entre plusieurs territoires ou associant amateurs et professionnels. Ce dispositif encourage les acteurs à travailler ensemble et à mutualiser leurs compétences. Pour le Pays du Perche Sarthois, cela pourrait initier des coopérations entre des équipes émergentes et des équipes en place et donner naissance à des projets innovants.

Ouverture

A la suite de l'état des lieux culturel du Pays du Perche Sarthois et de ses enseignements, les pistes de développement organisées en 5 axes (*Soutien à l'existant, Coordination territoriale de l'offre, Accessibilité des pratiques, Politique événementielle de Pays, Aide aux projets émergents*) esquissent quelques directions, quelques possibilités qui se donnent pour seule ambition de rendre la discussion suivant l'état des lieux un peu plus concrète quant aux décisions que pourraient prendre les élus pour engager le Pays du Perche Sarthois dans le sens du développement culturel.

Les pistes ébauchées ne sont donc en rien définitives ni exhaustives, et nécessiteront, le cas échéant et après validation par les élus du territoire, un approfondissement et une mise en perspective (*avec l'établissement d'un cadre d'actions défini et priorisé, de fiches action par action, et d'un calendrier de réalisation*) qui pourront se faire en interne.

Sachant qu'une politique culturelle de Pays devra se réfléchir a minima sur une durée de trois à cinq ans, la désignation d'une voire deux actions "pilotes" serait un bon moyen de lancer une dynamique.

La phase d'état des lieux a mobilisé un certain nombre d'acteurs en créant une impulsion du côté culturel. La réaction rapide des élus (*ne serait-ce dans un premier temps que par un rendu public de l'état des lieux*) évitera de décevoir les attentes qui ont pu naître tout en profitant de la mobilisation suscitée par l'étude. Dans la phase actuelle, il est important de favoriser les rencontres entre acteurs car elles ne manqueront pas d'enrichir la réflexion et de favoriser de nouvelles coopérations.

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées par le CoADeC

Nom	structure		
BARDOUX Didier	Cie NBA spectacles		X
BEAUREPAIRE Myriam	Service culturel – La-Ferté-Bernard		X
BERTHAULT Corinne	Centre culturel La Laverie		X
BLOT Monsieur	Adj. maire de Vibraye responsable prog Quai des Arts		X
BOUSCAUD Lucie	Directrice centre social intercommunal (Bonnétable)		X
BRIARD Jean-Pierre	Ecole de musique intercommunale de St Calais		X
CABARET Clément	Président Fédération musicale de la Sarthe	X	
COAT Sébastien	Fédération départementale des familles rurales	X	
COME Jérôme	Atelier de théâtre sarthois, cie du Merle Blanc		X
DE COLOMBEL Hervé	CG de la Sarthe Direction de la Culture		X
DRONNE Annie	CG de la Sarthe - cinéma	X	
DUCELLIER François-Xavier	Société du Pays Fertois		X
GEAHANNIN Sonia	Animatrice culturelle Saint Mars la Brière		X
GORTAIS Sylvie	Centre culturel La Laverie		X
GOURDIN Sophie	Académie vocale de la Sarthe	X	
GROSS Jeannine	Présidente du foyer rural de Thorigné sur Dué		X
GUEGUEN Frédéric	Bibliothèque Départementale de la Sarthe		X
GUILLON Edwige	Artiste peintre		X
GUILLOT Lize-Marie	Service culturel – Saint-Calais		X
HEUZARD Lissel	Médiathèque Saint-Calais		X
JARRY Laurent	Dans le Rouge Production		X
LAHOURATATE Jean-Louis	Directeur du CAT le Tertre		X
LAMBERT Joël	MJC Bouloire		X
LARMIGNAT Pierre-Jean	CG 72 (enseignements artistiques)	X	
LEDRU Pierre	Directeur école de musique La Ferté-Bernard		X
LEMERCIER Sylvie	Pays d'Art et d'Histoire		X
LETESSIER Pierric	Ecole de musique de Bonnétable	X	
MAUPET Monsieur	Maire de Tuffé - association des amis de l'abbaye		X
MENARD Philippe	Maison du Potier		X
RERAT Monsieur	Pdt association Les Amis de l'Abbaye - Tuffé		X
ROBERT Michel	Pdt de la Conf. des Batteries-Fanfares Pays de Loire	X	
ROCHERON Alain	Maisons Paysannes de France		X
ROUSSET Madame	Adjointe au Maire de Bouloire (sujet : école de musique)	X	
SARZACK Pierre	Cie NBA spectacles		X
SECHET Bertrand	CG de la Sarthe Direction de la Culture		X
Enquête des 6 communautés de communes à propos de leurs compétences culturelles		X	